

## Première séance, mardi 19 mai 2015

Présidence de M. David Bonny, président

**SOMMAIRE: Ouverture de la session. – Communications. – Validation des mandats de députées de M<sup>mes</sup> Sylvie Bonvin-Sansonens, en remplacement de Louis Duc, et Christine Jakob-Steffen, en remplacement de Christian Schopfer. – Assermentation de M<sup>mes</sup> Sylvie Bonvin et Christine Jakob-Steffen. – Comptes d'Etat et rapports d'activité de l'Etat pour l'année 2014; entrée en matière générale. – Comptes de l'Etat: Direction des finances. – Rapport d'activité: Direction des finances. – Rapport et comptes de la Banque cantonale de Fribourg (BCF) pour l'année 2014. – Comptes de l'Etat: Pouvoir exécutif et Chancellerie d'Etat. – Rapports d'activité: Chancellerie d'Etat et Conseil d'Etat. – Rapport d'activité: Relations extérieures. – Comptes de l'Etat: Pouvoir législatif. – Rapport d'activité: Commission des affaires extérieures du Grand Conseil. – Comptes de l'Etat: Pouvoir judiciaire. – Comptes de l'Etat: Direction de la sécurité et de la justice. – Rapport d'activité: Direction de la sécurité et de la justice. – Rapport et comptes de l'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (ECAB) pour l'année 2014. – Rapport et comptes 2014: Office de la circulation et de la navigation (OCN). – Comptes de l'Etat: Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts. – Rapport d'activité: Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts. – Rapport et comptes 2014: Etablissement cantonal d'assurance des animaux de rente (Sanima). – Comptes de l'Etat: Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. – Rapport d'activité: Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. – Elections judiciaires.**

### Ouverture de la session

La séance est ouverte à 14 h 00.

Présence de 99 députés; absents: 11.

Sont absents avec justifications: MM. et M<sup>mes</sup> Susanne Aebischer, Markus Bapst, Solange Berset, Gabrielle Bourguet, Marc-Antoine Gamba, Albert Lambelet, Christa Mutter, Ralph Alexander Schmid, André Schoenenweid, Jean-Daniel Wicht et Michel Zadory.

Le Conseil d'Etat est présent in corpore.

**Le Président.** J'ai le plaisir d'ouvrir cette troisième session de l'année 2015.

### Communications

**Le Président.** Depuis la dernière session, divers événements se sont déroulés. J'aimerais signaler la réception exceptionnelle de la présidente de la Confédération ainsi que de l'ensemble du Conseil fédéral, accompagnés de la chancelière de la Confédération, dans notre salle du Grand Conseil le 25 mars dernier. Selon les archives, il semble que c'est la première fois de son histoire que le Conseil fédéral se présente in corpore dans nos murs.

Le premier vice-président, le second vice-président et moi-même avons eu l'insigne honneur de saluer le Conseil fédéral au nom de tous les députés et de la population fribourgeoise. Nous avons présenté notre salle historique et les forces poli-

tiques du Parlement actuel, durant un échange cordial de plusieurs minutes, qui restera pour nous un souvenir inoubliable.

Pour l'anecdote, le conseiller fédéral fribourgeois Alain Berset, ancien constituant, a rappelé à tous où il était assis quand il siégeait dans cette salle. Pour celles et ceux qui l'ignorent, c'était sur ma droite, au premier rang.

Je remercie tous les députés présents lors de cette rencontre avec le Conseil fédéral, ainsi que la population fribourgeoise.

Je tiens à saluer tout spécialement la délégation fribourgeoise du FIR (Forum interparlementaire romand), composée de nos collègues André Schoenenweid, vice-président du FIR, Suzanne Aebischer, Dominique Butty, Dominique Corninbœuf, Laurent Dietrich et Madeleine Hayoz, qui se sont rendus les 26 et 27 mars 2015 à Paris, en visite à l'Assemblée nationale, au Sénat et à l'OCDE, pour des échanges parlementaires intéressants. Ils ont pris la peine de nous envoyer une carte postale. Au nom de tous, je les en remercie.

Un mot de rappel concernant les deux clubs. Le club économique tiendra son assemblée demain, mercredi 20 mai 2015, à 12 heures, au restaurant du Punkt. Quant au club des questions familiales, il se réunira jeudi 21 mai 2015 au restaurant Boccalino.

Ce samedi 23 mai 2015, une journée «Portes ouvertes» est organisée à l'Hôtel cantonal de 9 heures à 15 heures. Toute la population y est invitée. Un panneau signale ces «Portes ouvertes» durant toute la semaine, à l'entrée du bâtiment. Je remercie les députés qui seront présents pour accueillir la population et n'hésitez pas à venir ou à faire de la promotion

autour de vous. Les chefs de groupe seront présents à cette occasion.

Concernant les liens d'intérêts, je vous remercie de les signaler au début de vos interventions, quand cela est nécessaire.

Enfin, n'oubliez pas d'insérer vos cartes, s'il vous plaît, afin de marquer votre présence et de pouvoir voter.

—

## Validation et assermentation

a) **Validation** des mandats de députées de M<sup>mes</sup> Sylvie Bonvin-Sansonnens et Christine Jakob-Steffen, en remplacement de feu Louis Duc, respectivement Christian Schopfer.

**Le Président.** Le Bureau du Grand Conseil a constaté, sur la base des dossiers y relatifs, que le remplacement des députés a été fait conformément à la loi sur l'exercice des droits politiques par les préfets des districts de la Broye et du Lac.

Le Bureau a également constaté que M<sup>mes</sup> Sylvie Bonvin-Sansonnens et Christine Jakob-Steffen remplissent les conditions d'éligibilité fixées par l'article 48 de la loi sur l'exercice des droits politiques et ne sont pas touchées par l'article 49 de la même loi fixant les incompatibilités entre leur statut professionnel et la fonction de député au Grand Conseil.

Par conséquent, le Bureau propose au Grand Conseil de valider ces mandats de députées.

> La validation de ces mandats est acceptée tacitement.

b) **Assermentation** de M<sup>mes</sup> Sylvie Bonvin-Sansonnens et Christine Jakob-Steffen.

> Il est procédé à la cérémonie d'assermentation selon la formule habituelle.

**Le Président.** Mesdames, vous venez d'être assermentées pour votre nouvelle fonction. Au nom du Grand Conseil du canton de Fribourg, je vous félicite pour votre élection et vous souhaite beaucoup de satisfaction dans l'exercice de la fonction qui désormais est la vôtre.

La cérémonie d'assermentation est terminée. (*Applaudissements*)

Je tiens à signaler que nous avons désormais au plenum un peu plus de 25% de députées femmes, ce qui est remarquable. On m'a fait également remarquer, à juste titre, que dans le district du Lac, il y a désormais huit femmes députées sur les treize membres que compte la députation. Félicitations donc aux représentantes et aux représentants du Lac. (*Applaudissements*)

—

## Elections judiciaires

**Le Président.** Cet après-midi, nous allons procéder à trois élections judiciaires.

Tout d'abord, élection d'une ou d'un président-e au Tribunal pénal des mineurs. Le préavis du Conseil de la magistrature propose les candidatures suivantes, avec ordre de priorité: M. Pierre-Laurent Dougoud et M. Julien Aubry. La Commission de justice propose quant à elle la candidature de M. Pierre-Laurent Dougoud. Ces deux personnes ont postulé pour un taux à 100%.

Je vous informe qu'une petite erreur s'est glissée dans le préavis du Conseil de la magistrature, concernant les données personnelles de M. Dougoud. Contrairement à ce qui est écrit, M. Dougoud a un enfant.

—

## Comptes d'Etat pour l'année 2014<sup>1</sup>

Rapporteur général: **René Thomet** (PS/SP, SC).

Commissaire: **Georges Godel, Directeur des finances**

### Entrée en matière générale

**Le rapporteur général.** Les comptes 2014 de l'Etat de Fribourg bouclent avec un excédent de revenus de 248 229 frs au compte de résultats et un excédent de dépenses de 117 421 978 frs au compte des investissements. L'autofinancement s'élevant à 112 539 010 frs, ces résultats occasionnent une insuffisance de financement de 4 882 968 frs.

La Commission des finances et de gestion relève avec satisfaction que le compte de fonctionnement boucle à l'équilibre avec un très léger bénéfice de 200 000 frs. Elle tient à préciser cependant que ce résultat a été obtenu sans qu'aucune opération de clôture n'ait été effectuée.

Les prélèvements sur les fonds et financements spéciaux se montent à 64,2 millions, inférieurs de 2,6 millions à ce qui était prévu au budget.

Dans les points positifs, il convient de relever la maîtrise des charges de fonctionnement, bien que supérieures au budget, notamment concernant le personnel et les transferts. En ce qui concerne le personnel, on enregistre une décélération du rythme d'augmentation des effectifs et des charges du personnel. Ces charges se montent à 1,182 milliard de frs, soit 2,2 millions de plus que l'année précédente. En % des charges de fonctionnement, la part des charges salariales est en légère diminution par rapport à l'année précédente (36,4% contre 36,5% l'année précédente).

Ce sont principalement les contributions pour les hospitalisations hors canton, les traitements du personnel auxiliaire à l'Ecole d'ingénieurs, les aides sociales des demandeurs d'asile et des réfugiés et les subventions fédérales pour les associations professionnelles notamment qui occasionnent des charges supplémentaires. Les charges relatives aux paiements directs généraux dans l'agriculture sont en revanche inférieures au budget.

<sup>1</sup> Message et préavis pp. 794ss. Le compte détaillé de l'Etat pour l'année 2014 fait par ailleurs l'objet d'un fascicule séparé qui constitue une annexe au présent Bulletin.

Les recettes fiscales sont en progression, principalement les impôts sur le bénéfice des personnes morales et les impôts à la source. Les autres revenus en augmentation sont la participation de la HES-SO, la récupération sur le décompte final du HFR de l'année précédente, la participation de tiers à l'École d'ingénieurs, les subventions fédérales pour les associations professionnelles et la part au bénéfice de la Banque cantonale (BCF) notamment.

La part au bénéfice de la BNS, les paiements directs généraux et les intérêts des placements à long terme notamment sont par contre inférieurs au budget.

Le volume d'investissements est inférieur aux prévisions budgétaires, tout en restant assez élevé. Un degré d'autofinancement proche de 100% peut être considéré comme satisfaisant.

La part des subventions (1367,6 milliard, soit +14 millions) représente 42,1% des charges de fonctionnement. Par rapport à la fiscalité cantonale, cette part correspond à 39,1%, ce qui est conforme aux dispositions légales.

Enfin, les mesures structurelles et d'économie (MSE) impactent positivement le résultat de ces comptes 2014. Des mesures qui constituaient un premier axe. Le deuxième axe porte sur les MSE dans le domaine de l'enseignement. La CFG attend avec impatience le résultat des réflexions dans ce domaine.

On notera encore que la fortune de l'Etat se monte à 961,6 millions de frs (-35,8 millions) au 31 décembre 2014. La part affectée (provisions et fonds) se monte à 490 millions de frs (-23 millions) et la part non-affectée à 471,6 millions (-12,8 millions).

Avec ces considérations, la Commission des finances et de gestion vous propose d'entrer en matière sur les comptes 2014 de l'Etat de Fribourg.

**Le Commissaire.** Les résultats des comptes 2014 s'inscrivent dans un contexte qui a vu les finances cantonales entrer dans une période plus difficile. Si l'analyse des résultats 2014 révèle quelques signaux positifs, elle atteste néanmoins clairement de la nécessité et de la pertinence des mesures prises pour contenir la détérioration des perspectives financières de l'Etat et pour conserver la maîtrise de cette évolution.

Au titre des facteurs favorables des comptes 2014, il faut citer:

- > la possibilité de compenser l'absence du versement de la BNS de tout bénéfice,
- > un volume d'investissements nets qui reste élevé,
- > un niveau d'autofinancement qui, même s'il ne permet pas de couvrir l'entier des investissements nets, peut être qualifié de satisfaisant,
- > un fléchissement du rythme de croissance des effectifs et des charges du personnel,
- > le remboursement des derniers emprunts de l'Etat, permettant une nouvelle diminution du service de la dette,
- > enfin, un budget de fonctionnement qui reste sous contrôle.

Je tiens ici à adresser mes remerciements à mes collègues du Gouvernement et aux responsables des unités administratives qui ont contribué au respect de ce budget. Mes remerciements s'adressent aussi à tous les collaboratrices et collaborateurs de la fonction publique.

Plusieurs indicateurs confirment encore une fois que les finances fribourgeoises sont entrées dans une phase difficile et délicate, en particulier:

- > l'équilibre atteint en 2014 s'inscrit dans une tendance nette à la détérioration des résultats financiers de l'Etat (excédent de revenus de 200 000 frs en 2014 contre un excédent moyen annuel de revenus avant opérations de clôture de 69 millions de frs de 2010 à 2013),
- > le renoncement à toutes opérations de clôture en 2014,
- > des charges qui restent sous contrôle, mais qui dépassent pour la seconde année consécutive le budget; ce constat est également valable pour les charges salariales,
- > une progression de plus en plus préoccupante des dépenses de subventionnement, en particulier dans le domaine de la santé,
- > un ralentissement de la croissance des revenus, laquelle repose en 2014 essentiellement sur les impôts liés à la conjoncture économique.

Les résultats des comptes 2014 confirment dès lors la nécessité du programme de mesures structurelles et d'économies accepté par le Grand Conseil à la session d'octobre 2013. Sans ce programme, les comptes 2014 n'auraient jamais pu atteindre l'équilibre; il en va de même pour le budget 2015.

Les résultats de l'actualisation du plan financier ont été présentés au Grand Conseil en automne dernier. Ils montrent que nous ne sommes pas – et de loin – «au bout de nos peines». Ces prochaines années, les perspectives financières de l'Etat vont être mises fortement sous pression, en particulier par les principaux facteurs suivants:

- > la croissance démographique et ses conséquences, notamment sur les besoins liés à la population scolaire et âgée,
- > la diminution régulière de notre part à la péréquation financière fédérale et les menaces, plus largement sur le système péréquatif lui-même,
- > la réforme de l'imposition des entreprises
- > le financement futur de la santé, en particulier celui des hôpitaux cantonaux, des cliniques privées et des hospitalisations hors canton sous le triple effet de l'accroissement des besoins, de la hausse de la part financière de l'Etat et de l'évolution du coût des soins,
- > l'avenir très incertain de notre part au bénéfice de la BNS,
- > l'important programme d'investissements prévus qui réduira la fortune non affectée de notre canton,
- > la nécessité de garantir le financement à long terme de la Caisse de prévoyance de l'Etat,
- > l'arrivée à échéance à fin 2016 de plusieurs mesures du programme d'économies, en particulier celles se rapportant au personnel,

- > et enfin, les nouveaux projets, les demandes de nouvelles prestations et d'allègements de la fiscalité, ceci dans le cadre d'une conjoncture quelque peu secouée par l'abandon du taux plancher.

C'est dire que le respect de la règle de l'équilibre budgétaire – règle élevée, comme vous le savez, au rang constitutionnel – va tous nous placer devant nos responsabilités. Nous n'aurons pas d'autre choix que de les assumer. Les premières données relatives au projet de budget 2016 confirment mes propos. Il faut s'attendre à des décisions difficiles et à un strict resserrement des priorités de l'Etat.

Je reste convaincu qu'ensemble, et dans l'intérêt général, nous trouverons les solutions pour faire face et surmonter cette situation, afin de maintenir des finances cantonales saines.

Avec ces considérations, je vous demande, au nom du Conseil d'Etat, d'entrer en matière sur ces comptes 2014.

**Herren-Schick Paul** (UDC/SVP, LA). Die Fraktion der Schweizerischen Volkspartei nimmt nach sorgfältiger und eingehender Prüfung der Jahresrechnung vom geringen, aber doch positiven Ergebnis 2014 Kenntnis.

Wie bereits im Vorjahr 2013 wurde die Einhaltung des budgetierten Aufwandes verfehlt, und zwar um rund 26,2 Millionen Franken. Dank dem gegenüber dem Budget besseren Abschneiden auf der Ertragsseite um rund 25,9 Millionen Franken fiel der vorangeschlagene Ertragsüberschuss nur um 290'400 Franken tiefer aus. In 2013 war es ein Minusergebnis von «nur» 0,9 Millionen Franken, in 2014 ist es ein knapp positives Resultat, beides bei einem Gesamtertrag von rund 3,2 Milliarden Franken.

So weit, so gut. Lassen wir uns aber durch diese Zahlen nicht blenden. Auf der Ertragsseite muss der Wirtschaftslage entsprechend bei der Steuerbudgetierung auch in den kommenden Jahren vorsichtig agiert werden.

Zum Thema Steuerertrag möchte ich hier die folgende Bemerkung machen: In einer kürzlich in einer Ostschweizer Tageszeitung aufgezeigten Tabelle mit Aufzeichnung sämtlicher Kantone betreffend der Steuerbelastung in Prozenten des Bruttoarbeitseinkommens in der Kategorie Doppelverdiener mit zwei Kindern bei einem Bruttoarbeitseinkommen von 150'000 Franken figurieren auf den letzten Plätzen alles Gemeinden aus den Kantonen Freiburg und Neuenburg. Die zwei am stärksten belasteten Freiburger Gemeinden sind beide mit 14,39% Jaun und Oberschrot. Diese Zahlen zeigen auf, dass in diesem Sektor eine steuerpolitische Korrektur angebracht wäre.

Der Grossteil der Kennzahlen zeigt eine sinkende Tendenz unserer Finanzlage gegenüber den Vorjahren. Deshalb ist die strikte Einhaltung der Massnahmen des Struktur- und Sparprogrammes weiterhin sehr wichtig.

Wie bereits im Vorjahr 2013 konnten auch im Berichtsjahr keine Abschlussbuchungen – sprich Rückstellungen – gemacht werden. In den Jahren 2009 bis 2012 betrug diese durchschnittlich noch 92,5 Millionen Franken.

Auf Seite 14 ist die rückläufige Personalbestandeszunahme erwähnt. Die Zunahme von 99 Arbeitsstellen, davon 68 im Unterrichtswesen, ist gegenüber den Vorjahren tatsächlich tiefer. Die Zunahme des Personalaufwandes beträgt im 2014 +0,2%. Dieser positiven Entwicklung sind aber die gegenüber dem Vorjahr 2013 massiv angestiegenen Kosten für Gehälter Hilfspersonal sowie Dienstleistungen Dritter in der Höhe von total rund 2,3 Millionen Franken entgegenzustellen.

Bei den kantonalen Subventionen – diese machen im Berichtsjahr 49% des laufenden Aufwandes aus – fällt die markante Zunahme an Beiträgen für die ausserkantonalen Spitalaufenthalte stark ins Gewicht.

Dieser negativen Tendenz muss so rasch als möglich mit den nötigen Mitteln entgegengewirkt werden.

Eine Bemerkung zu den auf Seite 66 der Botschaft erwähnten nicht bilanzierten Verpflichtungen: Wir erwähnen hier die mangelhafte Rückstellung von 25 Millionen Franken für mögliche auf den Kanton zukommende Haftungen, unter anderem Sicherung Pensionskasse für das Staatspersonal.

Die Netto-Investitionen betragen 2014 117,4 Millionen Franken, das Ergebnis ist also 24,7 Millionen Franken tiefer als budgetiert.

Die Selbstfinanzierung beträgt 112,5 Millionen Franken und der Selbstfinanzierungsgrad der Nettoinvestitionen beträgt 95,8%, das heisst ein kleiner Teil von 4,2% oder 4,9 Millionen Franken belasten das Eigenkapital. Dies ist sicher ein zufriedenstellender Selbstfinanzierungsgrad, wie es in der Botschaft erwähnt wird.

Zusammenfassend kann, sowohl bei der Verwaltung- wie auch bei der Investitionsrechnung, unter Ausklammerung der begründeten Abweichungen, die budgetgetreue Führung aller Direktionen erwähnt und verdankt werden. Mit diesen Bemerkungen schliesse ich und teile mit, dass unsere Fraktion ohne Gegenstimme auf Eintreten zur Jahresrechnung 2014 stimmt.

**Losey Michel** (PLR/FDP, BR). Le groupe libéral-radical a pris connaissance avec intérêt des résultats 2014 de l'Etat de Fribourg. Son résultat net présente un très léger bénéfice de 200 000 frs. Avec ce résultat, le cadre financier légal est de justesse respecté. Ce résultat est à placer dans le contexte des discussions de 2013, ponctuées par les décisions que nous avons prises avec le plan de mesures structurelles et d'économie. Ce plan a permis de dégager une marge financière de plus de 110 millions pour 2014. Sans ces mesures d'économie, qui sont non seulement pénalisantes pour le personnel de l'Etat, mais également pour l'ensemble des contribuables qui subissent des contraintes financières plus lourdes, le canton de Fribourg aurait été obligé de réduire sa voilure dans les prestations sociales et aurait été obligé, également, d'augmenter les impôts.

Nous tenons à remercier le Gouvernement qui a eu le courage de nous proposer toute une série de propositions diverses, qui ont permis d'améliorer justement cette situation. Par contre, nous attendons la mise en œuvre du paquet de mesures d'éco-

nomies concernant la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport. Celle-ci a mis en consultation ce paquet de mesures, au printemps 2014 déjà. Or, à l'heure de préparer le budget 2016, soit aujourd'hui, aucune mesure concrète n'est proposée, car le Conseil d'Etat, suite à certaines pressions, a décidé de retirer ce projet. Quelle solution finale le Conseil d'Etat va-t-il proposer en la matière? Aujourd'hui, le résultat 2014 nous montre une fois de plus que nous ne devons pas relâcher nos efforts, afin de permettre au canton de garder cet équilibre financier fragile, mais indispensable à la bonne marche d'un Etat.

Le détail des comptes 2014 est frappant. Nous constatons que les recettes fiscales des personnes morales ont été plus conséquentes que le budget, pour une somme de plus de 8,9 millions. Si l'on ajoute les recettes fiscales supplémentaires de l'impôt à la source, de plus de 5,1 millions, on constate que ces recettes supplémentaires sont d'ordre conjoncturel, comme l'a relevé le commissaire du Gouvernement, donc non garanties à futur. C'est grâce à ces impôts économiques que le ménage cantonal a pu trouver un équilibre, sans recourir à des artifices comptables.

Dans la même analyse, nous remarquons que les charges restent maîtrisables, mais avec une rigueur supplémentaire qui devra être mise en place pour les prochains exercices.

Concernant le personnel de l'Etat: nous remarquons que, malgré les mesures d'économie le touchant, les charges salariales continuent de progresser. Ceci est d'une part dû à une augmentation du nombre d'EPT au sein de notre administration. Certes, la démographie continue de progresser et les infrastructures doivent évoluer pour cadrer correctement cette situation. Mais dans les autres services, notamment les services centraux de l'Etat, les charges salariales augmentent de plus de 31,3 EPT. Le centre de charges 3010.118, traitement du personnel auxiliaire, est un centre qui est fortement utilisé et qui permet à certaines Directions de recourir à du personnel qui n'entre pas dans les statistiques des EPT de l'Etat. Ceci gonfle les charges salariales et ne permet pas d'avoir une lecture parfaite de la situation.

Nous regrettons que le pool «Personnel», qui permettait de répartir, entre les différentes Directions, les EPT qui se libéraient au sein de l'Etat, ait été abandonné et que le nouveau système de gestion du personnel, qui donne plus de liberté à chaque Direction, n'apporte pour l'instant pas les résultats escomptés.

Les hospitalisations hors canton ainsi que le financement des cliniques privées, ne cessent aussi de progresser. L'évolution hors canton était prévisible et annoncée par beaucoup, suite à la restructuration de l'Hôpital fribourgeois. Il est temps de corriger les prévisions excessivement positives, d'en tirer les conséquences, notamment financières, et les conclusions, plutôt que de se larmoyer sur les hospitalisations hors canton, qui sont la conséquence logique et irréversible de la perte de proximité.

Enfin, il faut que le HFR se concentre sur son positionnement, sa stratégie, ses missions et son marché. Le HFR veut-

il se concentrer sur les soins de base dont les Fribourgeois ont besoin ou continuer de développer des spécialités qui s'adressent à un public ciblé et pas forcément fribourgeois, en très forte concurrence avec les hôpitaux universitaires?

Le groupe libéral-radical salue les investissements que le canton a réalisés en 2014. Ceux-ci se situent à 95,8% de l'autofinancement.

Avec ceci, le groupe libéral-radical entre en matière sur ces comptes et vous demande d'en faire de même.

**Chassot Claude (ACG/MLB, SC).** Chaque année, la session de mai apporte à ce Parlement, par le biais du résultat des comptes, un scanner de l'état de santé financier de notre canton. Jusqu'à ce jour, nous sommes parvenus à maîtriser, non sans difficultés, les turbulences annoncées et connues de nous tous.

Le programme d'économies 2013, accepté par une majorité de ce Parlement et ajusté perpétuellement, démontre, malgré tout, une dégradation de la situation. Ajoutons à cela d'autres sujets dont les finances cantonales dépendent:

- > la réforme fiscale des entreprises;
- > la BNS et son bénéfice, s'il devait encore y en avoir un;
- > la péréquation fédérale, sur laquelle les grands cantons plus aisés s'arrogent le droit légitime de revoir cette fameuse distribution de billes.

Il n'en faut pas moins pour se faire quelques soucis pour l'avenir si l'on veut et surtout si l'on a l'obligation de respecter les exigences de notre Constitution dans le cadre de l'équilibre des finances. Dès lors, au vu des résultats généraux communiqués à ce jour, l'Alliance centre gauche exprime sa satisfaction aux sept Directions concernées et, bien entendu, à l'ensemble du personnel également. M. le Conseiller d'Etat, Directeur des finances, votre pragmatisme terrien a su, jusqu'à ce jour, faire preuve d'efficacité. Seriez-vous l'homme qu'il faut à la place qu'il faut?

Avec 248 229 frs de bénéfice, le compte des résultats affiche une précision relevant d'une fine horlogerie comptable à n'en pas douter. Chers collègues, je vous laisse faire le calcul de ce que cela représente, en comparaison des 32 millions environ qui représentent 1% des charges du compte de résultats 2014. Grâce à un degré d'autofinancement qui frise les 96%, une somme relativement modeste de 4,9 millions est à prendre en compte dans le cadre de l'insuffisance de financement et, vous en conviendrez, c'est vraiment peu.

D'autres éléments sur lesquels l'Alliance centre gauche s'est également arrêtée: en 2014, il n'y a eu aucune opération de clôture et 9,6 millions ont été prélevés sur le fonds d'infrastructures, ce qui n'est pas évident. Fort heureusement, les charges de fonctionnement ont été contenues, mais elles ont dépassé les chiffres du budget 2014. La voilure a quelque peu été réduite au niveau des investissements. Ces derniers feraient-ils l'objet d'une pertinence plus accrue quant à leur priorité? Il s'agit d'une question que l'on peut se poser.

Un point important à relever est l'augmentation du volume financier de trois secteurs liés à la fiscalité cantonale:

- > l'impôt sur les personnes physiques (revenu);
- > l'impôt sur les personnes morales (bénéfice);
- > l'impôt foncier (gains immobiliers).

Ces trois secteurs totalisent, à eux trois, environ 27 millions supplémentaires. Restons cependant lucides, car cette progression des revenus fiscaux découle naturellement d'une augmentation d'impôts conjoncturels avant tout, et tout le monde l'a compris.

Avec un montant de 175 millions environ, les investissements sont, malgré tout, conséquents, bien qu'inférieurs au budget de 21 millions environ.

Au niveau du personnel, l'Etat se profile comme un employeur conséquent, notamment au niveau de la charge financière que cela signifie: 1182 millions aux comptes 2014. La gestion de ce secteur s'avère donc de plus en plus délicate, M. le Conseiller d'Etat, avec ce que cela signifie en termes de priorité et de choix. Aux heures glorieuses des comptes largement bénéficiaires que nous avons connues, à la suite desquelles germaient ci et là dans chaque Direction des projets, parfois utiles et parfois inutiles, aux incidences financières minimisées, devront succéder des priorités et il s'agira de donner une dimension, que dis-je, une stratégie aux décisions du Conseil d'Etat. Nous avons un canton à la fortune évidente, qui a une santé bien affichée, pas de dettes. La gestion d'un Etat cantonal se doit d'être menée avec une idée de grandeur et d'audace qui sied à un Etat moderne. Dans ce sens-là, l'état d'esprit fribourgeois a besoin de se régénérer quelque peu et d'être moins modeste.

En conclusion, l'Alliance centre gauche enregistre, au vu de nombreuses informations données dans le message relatif aux comptes 2014, autant d'éléments positifs que plus alarmants, il est vrai. On appelle cela un équilibre de la pensée qui nous fait accepter l'entrée en matière sur ces comptes.

**Morand Patrice** (PCD/CVP, GR). Les membres du groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique ont pris connaissance des résultats de l'exercice 2014 et félicitent le Gouvernement et son grand argentier pour le respect des budgets votés par le Grand Conseil et pour ses actions en vue d'équilibrer les comptes. Ces comptes 2014 sont parmi ceux de ces dernières années qui respectent le plus le budget: le bénéfice d'environ 200 000 frs paraît bien petit en fonction du mouvement financier de plus en plus important.

Nous tenons à remarquer que la marge de manœuvre du Gouvernement est bien faible. La tendance de péjoration des finances publiques cantonales annoncée dans le plan financier pour la période en cours donne, si besoin est, toute la raison d'être des mesures d'économies votées.

Les membres de notre groupe espèrent croire qu'il ne s'agit que d'un moment à passer et que les actions concertées d'économies, mais également de développement économique, puissent inverser cette tendance. Nous encourageons le Conseil d'Etat dans la poursuite de la recherche d'économies

et dans la mise en place de structures administratives plus efficaces, comme déjà demandé l'année dernière.

Nous relevons les points suivants:

- > les charges de fonctionnement augmentent de 13 millions de frs par rapport aux comptes 2013 et de 26,2 millions par rapport au budget. Les hospitalisations hors canton (+ 16,5 millions), comme déjà dit, en sont principalement responsables;
- > les revenus de l'exercice sont en augmentation de 25,9 millions de frs par rapport au budget;
- > les revenus fiscaux des personnes physiques sont en légère augmentation de 8,6 millions, alors que l'augmentation était encore de 22,9 millions en 2013. Les personnes physiques sont toujours les plus grands contributeurs de la manne fiscale, puisqu'ils ont contribué aux recettes pour 824,7 millions;
- > les investissements bruts représentent 175,3 millions, dont les principaux vont aux routes cantonales, aux achats d'immeubles, au Service des bâtiments et à l'Université;
- > le recours au prélèvement sur la fortune, véritable bas de laine béni de notre canton, ne peut être envisagé uniquement afin de réaliser des investissements nécessaires à notre économie;
- > la fortune nette cantonale s'établit à 961,6 millions au 31.12.2014, en légère baisse.

Il faut garder à l'esprit, Mesdames et Messieurs les Députés, que 490 millions sont déjà affectés et seront investis à court terme. Le solde restant de la fortune non affectée s'élève donc à 471,6 millions. C'est bien ce dernier chiffre qu'il nous faut retenir.

Finalement, les membres de notre groupe comprennent les inquiétudes du Conseil d'Etat et soutiennent le gouvernement dans l'idée de maintenir la rigueur financière obligatoire à la bonne marche de notre canton.

**Krattinger-Jutzet Ursula** (PS/SP, SE). 0,2 Millionen Franken Ertragsüberschuss: Ohne Geld aus der Reserve zu entnehmen. Ohne auf das Vermögen zurückzugreifen. Ohne den Gewinnanteil der Nationalbank. Ohne kostspielige Werbekampagnen zu streichen. Dafür mit Spar- und Strukturmassnahmen. Nach den wiederholt düsteren Prognosen des Finanzministers ist dies ein erfreuliches Ergebnis.

Dank den Sparmassnahmen auf dem Buckel des Personals wurde dieses Ergebnis erreicht. Und die Opfer der Staatsangestellten waren und sind zu gross. Das Staatspersonal muss nicht nur Lohnkürzungen in Form von Solidaritätsbeiträgen und keine Stufenerhöhungen hinnehmen, sondern muss auch unter nicht verbesserten Rahmenbedingungen arbeiten, weil keine zusätzlichen Stellenprozente bewilligt wurden. Eine Stelle pro Direktion ist absolut ungenügend und entspricht in keiner Art und Weise den heutigen Anforderungen und Herausforderungen. Dies ist keine weitsichtige und auch keine nachhaltige Personalpolitik.

Im Gegenteil: Mitarbeiterumfragen zeigen, wie zum Beispiel im HFR, dass die Belastungen weiter zunehmen und

die Zufriedenheit der Mitarbeitenden sinkt. Für qualitativ hochstehende Dienstleistungen – sei es in der Bildung, dem Gesundheitswesen, der Altersbetreuung oder der Sicherheit – braucht es aber gesunde, motivierte und zufriedene Mitarbeitende. Und mit diesen Sparmassnahmen wurde zum Teil gerade das Gegenteil erreicht.

Auch ist es für den Kanton als Arbeitgeber kein Ruhmesblatt, dass so viele Mitarbeitende mit befristetem Vertrag angestellt sind. Und dies zum Teil seit Jahren. Hier muss die öffentliche Hand, der Kanton, Vorbild sein und endlich dieses dauerhafte Aushilfspersonal mit korrekten Verträgen anstellen.

Ich möchte noch eine Bemerkung zu den Aussichten zum Finanzplan machen. Sehr geehrter Herr Finanzminister Godel: Unser Freiburger Wappen hat nicht nur eine düstere, schwarze Hälfte. Sondern auch eine hoffnungsvolle weisse. Sicher müssen wir vorausschauen und die Zukunft umsichtig und weitsichtig planen. Aber auf keinen Fall dürfen wir den Service Public gefährden oder Dienstleistungen abbauen. Diese lineare «Sparitis» muss aufhören, damit der Kanton Freiburg weiterkommt. Schluss mit Struktur- und Sparmassnahmen. Optimieren wir die Einnahmen, aber nicht durch Steueramnestien, sondern durch Steuerinspektoren, die dafür sorgen, dass jede und jeder seine Steuern korrekt bezahlt. Mit diesen Bemerkungen stimmt die Sozialdemokratische Fraktion für Eintreten.

**Page Pierre-André (UDC/SVP, GL).** J'ai entendu, avec beaucoup d'intérêt, les remarques des différents groupes politiques et, notamment, les revendications de notre collègue, M<sup>me</sup> Ursula Krattinger-Jutzet, qui trouve exagéré le train de mesures que nous avons accepté dans cette salle, ce qui nous a permis d'obtenir des comptes équilibrés.

Mais un point m'interpelle quand même, M. le Directeur des finances: nous avons eu le privilège, dans mon district, de recevoir et entendre M<sup>me</sup> Käch, Directrice du HFR. Une remarque m'a vraiment interpellé: elle nous a informés que, pour le même poste et à compétences égales, une infirmière gagne 1000 frs de plus par mois à Fribourg qu'à Zurich. Avez-vous, M. le Directeur des finances, d'autres salaires dans d'autres secteurs du canton où il existe de telles différences? A ma connaissance, les loyers et le coût de la vie à Fribourg sont moins élevés qu'à Zurich. Une telle différence m'interpelle. Si l'on multiplie ce montant sur une année par le nombre de collaborateurs de l'Etat, on obtient de gros montants. Faut-il modifier la loi sur le personnel? Faut-il réévaluer ces salaires? Je vous demande, M. le Directeur des finances, de me donner quelques précisions à ce sujet.

**Le rapporteur général.** Je constate que tous les groupes entrent en matière sur ces comptes 2014. Concernant les différentes remarques et considérations qui ont été émises, je laisserai M. le Directeur des finances y répondre. De même, je le laisse répondre à M. Pierre-André Page au sujet des salaires, puisque cette question lui est directement adressée.

**Le Commissaire.** Permettez-moi de remercier l'ensemble des députés qui sont intervenus au nom de leur groupe pour l'entrée en matière sur ces comptes. Je crois, à une exception

près, que tout le monde a compris qu'il fallait des mesures structurelles et d'économies pour arriver à équilibrer ce budget. Vous avez aussi constaté les difficultés. Quelqu'un est intervenu pour parler de l'avenir. Evidemment, quand il y a des projets, il faut les réaliser. Mais, j'aimerais préciser, M. le Député Chassot, les projets viennent parfois du Gouvernement, mais parfois aussi des députés. A l'avenir, chacun devra davantage assumer ses responsabilités afin de trouver des solutions.

On a aussi parlé de fiscalité, respectivement de comparaison. Je crois que c'est M. le député Paul Herren-Schick qui disait qu'il faudrait revoir la fiscalité, notamment pour les familles avec deux enfants. Je vais être clair sur la fiscalité: il est exclu pour le Conseil d'Etat ainsi que moi-même, de parler de baisse de la fiscalité jusqu'à la fin de cette législature et, je peux aussi le dire, y compris au début de la prochaine législature. Cela n'est pas possible en fonction de la situation que nous connaissons. Vous le savez, cela figure dans notre programme de législature, la seule interrogation que nous avons concerne la fiscalité des personnes morales en regard de la réforme de l'imposition des entreprises.

Toujours au sujet de la fiscalité, mais en relation avec la masse salariale: il est vrai que nous avons fait des efforts pour maîtriser l'augmentation du personnel, plusieurs d'entre vous l'ont signalé. J'aimerais dire que dans les comptes 2013, pour donner un exemple, 103,8% du produit de la fiscalité était utilisé pour les salaires du personnel. Dans les comptes 2014, nous sommes redescendus à 101,1%. Cela démontre aussi la volonté du Gouvernement, respectivement des députés, de maîtriser la situation.

Concernant les mesures d'économie dans l'enseignement: on nous a fait le reproche d'avoir retiré le projet. J'aimerais vous rassurer en disant que le projet n'a pas du tout été retiré. Dans le cadre d'un partenariat social incluant les organisations et la FEDE (Fédération des associations du personnel des services publics du canton de Fribourg), nous nous sommes mis d'accord pour analyser ce projet dans le courant de cette année en collaboration avec le Directeur de l'instruction publique afin de trouver des solutions. Nous devrions donc avoir un rapport d'ici la fin de l'année. Cela ne sera évidemment pas pour le budget 2016, puisque nous sommes en préparation du budget 2016, mais pour le budget 2017 comme j'ai déjà eu l'occasion de le dire.

Concernant la fiscalité encore: il faut le reconnaître, on a eu des surplus fiscaux en provenance des personnes morales et de l'impôt à la source. Cela est positif, mais que nous réserve l'avenir? L'impôt à la source fait partie de la bonne conjoncture dans la mesure où il s'agit d'emplois à la source, et donc grâce à l'économie qui fonctionne. J'espère que cela va continuer malgré la suppression du taux plancher. On verra s'il y aura des conséquences ou non.

A propos des revenus de la RPT (Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons): si nous touchons moins de la RPT, cela est positif car cela signifie que le canton se porte mieux. On devrait avoir un retour sur investissement mais, vous le

savez, pour attirer des entreprises, nous avons aussi accordé des allègements fiscaux. Le jour où ces allègements sont supprimés, nous aurons ce retour sur investissement qui devrait compenser les pertes de la RPT, voire davantage.

On a aussi dit que nous avons diminué les investissements. En fait, il y a un léger fléchissement. La volonté du Gouvernement est claire: il veut continuer à investir mais quand on veut investir, il faut savoir qu'il y a plusieurs procédures. Parfois les projets prennent plus de temps que souhaité, en raison des procédures d'une part, mais aussi d'oppositions.

Au sujet de la fortune, on a dit qu'il s'agit du bas de laine de l'Etat. C'est une chance que l'on a. J'aimerais cependant rappeler les principes élémentaires; c'est le montant des amortissements qui nous permet d'investir. Pour le reste, il faut soit contracter un emprunt soit puiser dans la fortune. Aujourd'hui, nous avons la chance d'avoir une fortune. En 2014, celle-ci a quand même diminué de 35,8 millions. Cela démontre que l'on a changé de cap par rapport aux années précédentes.

M<sup>me</sup> la Députée Ursula Krattinger-Jutzet, vous avez souligné qu'après avoir pris des mesures d'économie le résultat est quand même positif. Qu'auriez-vous dit si l'on avait eu un résultat déficitaire? Nous avons l'obligation de présenter un projet de budget équilibré et là, vous pouvez constater et je crois que le Gouvernement peut en être fier, que c'est une des premières fois que nous sommes aussi proches du budget. Nous sommes quasiment dans le budget, à quelques chiffres après la virgule près, ce qui est assez rare.

J'aimerais aussi préciser qu'à quelques exceptions près, jusqu'à aujourd'hui, nous n'avons pas diminué nos prestations. Les revenus augmentent de 1%, mais les principales prestations de l'Etat qui sont la formation, la santé et le social, ont augmenté beaucoup plus que les revenus. C'est une chance que le canton de Fribourg ait une évolution démographique florissante, mais c'est aussi un défi que nous devons assumer. Non, le drapeau fribourgeois n'est pas tout noir: je crois que nous sommes un canton proactif. Nous arrivons à équilibrer nos comptes, nous avons pris des mesures et nous devons encore en prendre pour assumer nos responsabilités. Je crois pouvoir dire, comme Directeur des finances et membre de ce Gouvernement, que c'est une chance que nous ayons réussi sans le bénéfice de la BNS.

J'en viens à la problématique du personnel. D'une manière générale, je ne peux pas répondre concrètement à ce que vous a dit M<sup>me</sup> la Directrice du HFR. Cela dit, notre échelle des traitements ne pose pas de problème dans des classes de salaires basses, mais pour les emplois aux salaires élevés, nous avons plus de mal à trouver car, pour les cadres, nous avons la concurrence de la Confédération notamment. Les syndicats se sont toujours exprimés contre un changement de la loi et je précise que le Conseil d'Etat n'intervient pas dans la gestion du HFR puisqu'il y a un conseil d'administration, composé de quelques députés depuis l'année dernière. Il faut savoir que le personnel du HFR est soumis à la loi sur le personnel, donc a été pris en compte dans le système EVALFRI

qui est en place. Faut-il le changer ou non? Si cela mérite une discussion, il faudrait la mener.

Je terminerai par les propos de M. le député Claude Chasot qui a parlé d'un Directeur des finances pragmatique qui a réussi à équilibrer les comptes. Je vous rassure, M. le Député, ce n'est pas le travail du ministre des Finances, c'est le travail du collègue qui a essayé de trouver des solutions aux problèmes posés. Je crois qu'il a démontré avoir réussi et je pense qu'il va le réussir à l'avenir, même si cela sera plus difficile. En définitive, gérer l'Etat n'est pas plus compliqué que de gérer un ménage. Vous ne pouvez pas dépenser l'argent que vous n'avez pas.

- > L'entrée en matière générale n'étant pas combattue, il est passé directement à l'examen de détail des comptes par Pouvoir et par Direction.

## Comptes de l'Etat

### Direction des finances

**Gobet Nadine (PLR/FDP, GR), rapporteure.** Les comptes 2014 de la Direction des finances bouclent avec un excédent de revenus de 1,588 milliard, soit une diminution de 0.8% ou moins 12 millions par rapport au budget 2014 et 11 millions de moins qu'aux comptes 2013; les revenus totaux sont inférieurs de 17 millions par rapport au budget. A noter que le total de la fiscalité cantonale laisse apparaître un résultat en augmentation de 8,6 millions par rapport au budget ou + 0.7%.

Au niveau des impôts conjoncturels, il convient de relever en particulier: le produit de l'impôt sur le bénéfice des personnes morales en augmentation de 8,9 millions (+ 8,3%), sur les gains immobiliers en progression de 1,6 million et le produit de l'impôt à la source qui rapporte 5,1 millions supplémentaires. En revanche, les revenus des droits de mutation sont sensiblement inférieurs au budget, soit - 5,5 millions ou - 12%, en raison d'une diminution des transactions liée à l'entrée en vigueur des mesures d'économie.

Il convient également de relever que les intérêts des placements à long terme sont également en baisse de 4,7 millions en lien avec les résultats des marchés financiers. Ainsi, le taux d'intérêt moyen pour 2014 représente le tiers de celui budgété.

Au chapitre des revenus toujours, on constate que la part au bénéfice 2013 de la BNS, portée au budget 2014 pour 23,725 millions, n'a pas été versée et que ce manque a dû être compensé par la hausse d'autres revenus. Il convient de souligner l'augmentation de 4 millions de la part au bénéfice de la BCF, qui passe ainsi de 35 à 39 millions.

On peut encore signaler la part à l'impôt anticipé selon décompte de la Confédération qui est en hausse de 3,4 millions par rapport au budget 2014.

Pour terminer, en ce qui concerne la péréquation des ressources, elle est conforme au budget 2014, soit au total 447 millions.



La détérioration de la situation financière se confirme. En effet, les résultats doivent être considérés sans attribution de provisions à la clôture pour la deuxième année consécutive, avec un premier prélèvement sur le fonds d'infrastructures de 9,6 millions en faveur des transports publics (prévu au budget).

Enfin, la fortune de l'Etat a diminué de 35,8 millions. Il convient de préciser que sur 961 millions de fortune, 490 millions sont affectés. La fortune non affectée s'élève ainsi à 471 millions.

Au niveau du personnel, nous constatons une différence de -15.99 EPT par rapport au budget 2014.

**Le Commissaire.** Je remercie M<sup>me</sup> la Rapporteuse pour son rapport très complet. Je n'ai rien à ajouter.

- > L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

## Rapport d'activité pour l'année 2014<sup>1</sup>

### Direction des finances

**Gobet Nadine (PLR/FDP, GR), rapporteure.** Quelques faits relevés dans le rapport d'activité 2014. Au niveau des affaires contentieuses, on peut lire que le commissaire chargé de l'administration du fonds de prévoyance de l'Association des communes de la Sarine pour les services médicaux-sociaux (ACSMS) a communiqué au Conseil d'Etat, le 5 décembre 2014, que ce fonds a vraisemblablement perdu l'essentiel de sa fortune. Il n'est pas exclu que la responsabilité de l'Etat soit engagée, notamment en raison de la surveillance exercée jusqu'à fin 2011 par l'ancienne autorité de surveillance fribourgeoise, soit le Service de surveillance des fondations de la prévoyance professionnelle SSFP. La responsabilité de l'Etat pourrait également être engagée en raison de la surveillance exercée depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2012 par l'Autorité bernoise de surveillance des institutions de prévoyance et fondations. A ce stade, l'Etat n'a constitué aucune provision face à la possible action en responsabilité à son encontre, car il n'y a pas de base permettant d'estimer le montant d'une éventuelle provision.

On constate que dans le cadre de la mise à jour du plan financier, la DFIN doit tenir compte d'incertitudes importantes qui concernent avant tout trois dossiers lourds, soit le bénéfice de la BNS, la péréquation financière fédérale et la réforme fiscale des entreprises.

En ce qui concerne la cellule «actes de défaut de biens» créée courant 2013, elle a œuvré durant l'année 2014 à la gestion active des créances impayées. En 2014, le total des montants encaissés au titre de reprises d'actes de défauts de biens s'élève à environ à 4,9 millions contre 3,008 millions en 2013. Ce montant est exceptionnel. Il s'explique par le fait que le

secteur encaissement a repris prioritairement les montants d'actes de défauts de biens les plus importants.

**Corminbœuf Dominique (PS/SP, BR).** Le rapport d'activité nous dévoile, en page 17, que l'amnistie fiscale est un outil non seulement injuste mais inutile, car les dénonciations spontanées non punissables sont déjà possibles. Elles ont rapporté en 2014 près de 4 millions, en augmentation de près de 500 000 frs par rapport à l'année précédente. Par contre, le rapport ne dit rien sur la cellule d'investigation fiscale ni sur le résultat de ses enquêtes. M. le Commissaire du Gouvernement peut-il nous en dire plus?

D'autre part, à la page 15, quelques explications sont données sur la gestion par prestation (GpP). M. le Commissaire du Gouvernement peut-il articuler un coût sur l'utilisation et l'application de cette méthode de gestion? A part le fait de donner une certaine autonomie de gestion et une plus grande liberté à certaines unités qui pourraient parfois se transformer en opacité, qu'apporte la GpP à la bonne gestion de l'Etat? J'aimerais ajouter, M. le Commissaire du Gouvernement, que peu de personnes, que ce soit au niveau des magistrats de l'Exécutif, des hauts responsables de l'administration et aussi de l'autorité de surveillance qu'est le Législatif, ne peuvent amener d'explications aux questions posées concernant la GpP ou contrôler le travail effectué d'une façon professionnelle.

**Gobet Nadine (PLR/FDP, GR), rapporteure.** Je n'ai pas de commentaire quant à la remarque de M. Corminbœuf qui s'adresse au commissaire du Gouvernement.

**Le Commissaire.** Je vais répondre assez clairement à M. le Député Corminbœuf qui a bien lu les comptes puisqu'il y a une augmentation de l'investigation fiscale ou de déclarations spontanées. Si vous m'aviez bien écouté, M. le Député, vous auriez remarqué que nous n'avons pas de cellule pour l'investigation fiscale, mais une cellule pour les actes de défaut de biens qui nous a beaucoup rapporté.

Concernant l'investigation fiscale, c'est l'ensemble des taxateurs qui effectue de l'investigation fiscale en examinant les déclarations. Il y a ensuite des constats par un système croisé que je ne vais pas expliquer ici. Souvent, nous arrivons à attraper des gens avec l'évolution de fortune, par exemple. Je peux vous dire que le travail se fait de manière efficace, d'ailleurs les rentrées le démontrent.

Au sujet de l'application de gestion par prestations, M. le Député, tout le monde sait dans cette enceinte que vous êtes un grand spécialiste. Comme vous l'avez dit, il s'agit de la possibilité d'action dans les unités concernées: évidemment il est beaucoup plus simple, lorsque vous gérez un secteur, de pouvoir utiliser l'argent de l'ensemble dans un autre secteur, cela donne une meilleure possibilité de travail et l'on peut, à l'aide des documents concernés, vous démontrer les heures productives ou les pourcents des coûts directs des salaires en rapport des coûts complets. Je veux bien admettre que c'est compliqué à lire, mais celui qui s'y attelle, comme vous M. le Député, comprend absolument tout.

- > L'examen de ce rapport d'activité est terminé.

<sup>1</sup> Le rapport d'activité de chaque Direction fait l'objet d'un tiré à part qui constitue une annexe au présent Bulletin.

## Rapport et comptes 2014

### Banque cantonale de Fribourg (2015-DFIN-27)<sup>1</sup>

**Gobet Nadine** (PLR/FDP, GR), **rapporteuse**. Le rapport 2014 de la BCF montre un bénéfice net de 120 millions, en hausse de 2% par rapport à 2013. Le ratio coûts/revenus de 32,2%, avant amortissement, reste très bas et fait de la BCF la banque de détail la plus efficace.

Les produits sont dus pour la plus grande partie aux opérations d'intérêts (81,5%), notamment grâce à l'augmentation du volume des crédits. Du côté des charges d'exploitation, le personnel représente 61% et l'informatique 17%.

L'impôt versé au canton est de 10 millions, l'indemnité pour la garantie de l'Etat de 32 millions et la rémunération du capital de dotation de 11 millions, ce qui représente un versement au canton de 53 millions.

La somme du bilan a progressé de 1,3 milliard à 18,9 milliards (+ 7,2%) et a, tout comme le résultat, doublé en 10 ans.

Le bilan représente largement l'activité de la banque. L'actif se compose principalement des créances hypothécaires, des créances à la clientèle et aux banques (90%). Le passif quant à lui est composé avant tout d'engagements envers la clientèle sous forme d'épargnes et de placements (61%). Les fonds propres de la banque atteignent 1,5 milliard. La quote-part étant de 15,9%, la BCF répond aux exigences de l'ordonnance sur les fonds propres.

Il est à noter que le rapport de gestion de la BCF est axé selon trois axes de responsabilité, à savoir économique, sociétale et environnementale avec de nombreuses actions entreprises. Si les résultats financiers montrent le développement économique de la banque, d'autres indicateurs permettent de suivre l'évolution de la BCF dans le domaine des émissions de CO<sub>2</sub>, du GreenIT, de la relation avec ses fournisseurs, de l'engagement envers ses collaborateurs-trices, de son ancrage local et de son soutien à de nombreuses associations et événements.

Si d'autres pistes peuvent encore être développées, comme par exemple la quote-part de managers féminins dans la direction, l'aménagement du temps de travail ou la valorisation de sa démarche de durabilité, sa gestion est de qualité et assure ainsi la pérennité de l'entreprise.

Avec ces remarques, la Commission des finances et de gestion vous propose à l'unanimité d'accepter les comptes et de prendre acte du rapport.

**Le Commissaire**. M<sup>me</sup> la Rapporteuse a dit que c'était une banque très efficace. Je n'osais pas le dire parce qu'il y a plusieurs administrateurs dans cette salle.

La Banque cantonale de Fribourg (BCF) a réalisé en 2014 un nouvel exercice record, son 21<sup>e</sup> consécutif. Le bilan se monte désormais à 18,9 milliards de frs (+ 1,3 milliard de frs ou + 7,2%). Le bénéfice brut progresse à 185 millions de frs (+ 1,7%). Le résultat et le bilan ont doublé en dix ans.

Les fonds propres, après répartition, atteignent 1,5 milliard de frs et présentent une quote-part de 15,9%. La BCF répond ainsi à toutes les exigences de l'ordonnance sur les fonds propres.

Ces résultats se répercutent sur le versement au canton, aux communes et aux paroisses qui atteint 61,8 millions de frs (+4,3 millions de frs) en 2014. Les communes et les paroisses recevront environ 8,8 millions de frs et le canton 53 millions de frs.

La BCF contribue fortement au soutien de l'économie cantonale. En 2014, l'augmentation des créances à la clientèle a ainsi été de 293 millions de frs, pour atteindre 2,5 milliards. Sur le marché hypothécaire, le volume des crédits de construction a atteint 631,6 millions de frs (+ 30%). Les créances hypothécaires ont également augmenté de 5,8%.

Il est à souligner que, pour le moment, la BCF n'a pas instauré de taux négatif, malgré les turbulences que connaît le monde de la finance.

Je mentionne encore que la BCF est un employeur important du canton, avec 442 employés (dont 32,4% à temps partiel), 18 apprentis et 5 stagiaires. Sans que l'on ait de quota, 55% du personnel est féminin et 45% masculin. Elle dispose de 29 succursales.

Pour terminer, je tiens à remercier la direction et l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la BCF pour tout le travail accompli, qui a permis ce magnifique résultat 2014 dont tout le monde bénéficie.

**Ganioz Xavier** (PS/SP, FV). J'indique tout d'abord mon lien d'intérêt avec l'Association Solidarité Femmes Fribourg et centre LAVI.

Les femmes représentent plus de la moitié de la population fribourgeoise. Elles sont maintenant plus nombreuses à entreprendre des études universitaires et à réussir des doctorats. Pourtant, année après année, nous devons faire ce constat: les femmes sont minoritaires, et ce de manière écrasante, aux postes clés de la BCF et notre groupe le regrette. Le problème se pose non seulement au sein du conseil d'administration (une femme sur sept membres), mais aussi au sein de la direction, qui ne compte aucune femme, tout comme dans l'équipe des fondés de pouvoir. Elles ne sont également qu'une sur cinq parmi les nouveaux cadres et seulement deux sur treize parmi les personnes promues. Ce constat ne se limite pas à la BCF, mais également aux autres entreprises dont l'Etat est actionnaire, ainsi que dans les services de l'Etat eux-mêmes.

Il est prouvé que les équipes mixtes, proches de la parité, donnent de meilleurs résultats. Les talents féminins sont là. Il est donc temps de leur donner la place qu'ils méritent et nous attendons du Conseil d'Etat qu'il concrétise cet engagement.

Merci donc à vous, Monsieur le représentant du Gouvernement, de nous éclairer sur ce que vous comptez mettre en œuvre pour remédier à cette situation.

<sup>1</sup> Ce rapport fait l'objet d'une brochure séparée. Préavis p. 863

**Thévoz Laurent** (ACG/MLB, SC). Comme appréciation positive, j'aimerais souligner les efforts de la Banque cantonale de Fribourg (BCF) en matière de responsabilité environnementale. Non seulement elle fait des efforts, mais elle annonce d'autres efforts et, chose très importante, elle les communique de manière transparente. C'est un exemple qui pourrait inspirer le Conseil d'Etat, afin qu'il demande des efforts similaires aux autres piliers de notre économie.

J'ai une question qui concerne le renouvellement du conseil d'administration, sachant que c'est un organe essentiel de la banque, que de nouvelles dispositions de la FINMA vont mettre la barre beaucoup plus haut quant au profil des nouveaux administrateurs, que c'est même une nécessité de revoir la loi sur la Banque cantonale de Fribourg pour procéder aux ajustements nécessaires et finalement que les échéances prochaines sont à la porte. On doit renouveler ce conseil d'administration.

Les chefs de groupe ont été réunis une première fois il y a à peu près une année, avec notre grand argentier, le président du conseil d'administration, pour nous parler de cette question-là. Entre temps, très peu de choses se sont passées et j'aimerais savoir où est-ce qu'on en est dans cet exercice?

**Gobet Nadine** (PLR/FDP, GR), **rapporteuse**. Concernant la place des femmes à la Banque cantonale de Fribourg, comme je l'ai dit tout à l'heure, je pense qu'il y a encore des efforts qui peuvent être faits, notamment au niveau de la quote-part des managers féminins. Sauf erreur de ma part, il doit y avoir une femme au sein de la direction, soit Anne Maillard Magnin. Pour le surplus, je vais laisser M. le Commissaire répondre.

Concernant le renouvellement du conseil d'administration, n'étant pas dans le secret des dieux, je serais bien mal placée pour fournir des informations sur l'évolution du dossier.

**Le Commissaire**. Je crois que M. le Député Ganioz n'a pas écouté ce que j'ai dit avant, soit que le personnel de la Banque cantonale comptait 55% de femmes. J'ai bien compris que M. Ganioz parlait de femmes cadres. Comme l'a dit M<sup>me</sup> la Rapporteuse, il y en a une. Il est tout à fait possible qu'il y en ait plus à l'avenir, cela dépend aussi de la volonté des dames d'avancer. Pour moi, ce n'est pas un problème s'il y a une majorité de dames dans un conseil d'administration ou dans un exécutif car c'est la qualité qui compte. Au Gouvernement, vous voyez que nous avons quand même plusieurs dames. Peut-être qu'on arrivera à la parité ou à dépasser la parité. Certains exécutifs ont plus de dames, d'autres les abandonnent (Lucerne et le Tessin). A titre personnel, je reste persuadé que vouloir mettre des quotas ne fait pas avancer le «schmilblick». Je pense qu'il faut plutôt inciter les dames à se mettre en avant dans les différents postes qui se présentent.

Concernant les administrateurs, comme l'a dit M. le Député Thévoz, nous avons rencontré à plusieurs reprises les chefs de groupes pour savoir dans quelle mesure ils étaient d'accord d'entrer en matière pour enlever au Grand Conseil la compétence de nommer ces administrateurs, sachant que la FINMA exige des qualités toujours supérieures, les exigences métiers que nous avons eu l'occasion de vous présenter. Aujourd'hui,

le débat n'est pas clos et est toujours sur la table du conseil d'administration, respectivement sur celle du Conseil d'Etat. Aucune décision n'a été prise pour l'instant.

> Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 77 voix contre 1; il y a 2 abstentions.

*Ont voté oui:*

Andrey Pascal (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Badoud Antoinette (GR,PLR/FDP), Baechler Marie-Christine (GR,PS/SP), Bertschi Jean (GL,UDC/SVP), Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sansonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Bürdel Daniel (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Collaud Romain (SC,PLR/FDP), Collomb Eric (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Corninbœuf-Strehblow Dominique (BR,PS/SP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Décrind Pierre (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Emonet Gaétan (VE,PS/SP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Fellmann Sabrina (LA,PS/SP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Ganioz Xavier (FV,PS/SP), Garghenti Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Gobet Nadine (GR,PLR/FDP), Grandgirard Pierre-André (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Hayoz Madeleine (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine (LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Johnner-Etter Ueli (LA,UDC/SVP), Jordan Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kaelin Murith Emmanuelle (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Losey Michel (BR,PLR/FDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Mauron Pierre (GR,PS/SP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Page Pierre-André (GL,UDC/SVP), Peiry Stéphane (FV,UDC/SVP), Piller Alfons (SE,UDC/SVP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schneuwly André (SE,ACG/MLB), Schnyder Erika (SC,PS/SP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Stempf-Horner Yvonne (LA,PDC-PBD/CVP-BDP), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). Total: 77.

*A voté non:*

Kolly Nicolas (SC,UDC/SVP). Total: 1.

*Se sont abstenus:*

Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP). Total: 2.

## Comptes de l'Etat

### Pouvoir exécutif/Chancellerie d'Etat

**Gobet Nadine** (PLR/FDP, GR), **rapporteuse**. Le Pouvoir exécutif et la Chancellerie d'Etat bouclent leurs comptes avec un excédent de charges de 10,588 millions, ce qui représente une amélioration de 560 000 frs par rapport au budget.

En ce qui concerne les «Prestations de services par des tiers pour la promotion de l'image du canton de Fribourg», aucun montant ne figure aux comptes 2014 car il y a eu un report de crédit de 368 000 frs. Rappelons que selon le plan financier, il est prévu un montant de 400 000 frs par année pour ce projet. Depuis 2014, les partenaires versent une participation annuelle représentant 328 000 frs, soit une part équivalente à celle de l'Etat.

En 2014, les événements principaux ont été le Festival international du film de Fribourg, l'inauguration du Pont de la Poya, auxquels s'ajoutent le Jubilé de Université de Fribourg, la grande Bénichon du Pays de Fribourg, Morat-Fribourg, Ponté. etc. Les actions prévues en 2015–2016 sont la Coupe Gordon Benett, une présence au Swiss Economic Forum à Interlaken et Estavayer 2016.

Des indicateurs permettront de mesurer les effets de la campagne et un bilan sera tiré au bout de 3 ans, soit en 2016.

Dans le poste «Récupérations de traitements», il y a eu en 2014 plus de représentations des conseillers d'Etat, soit une augmentation de 89 000 frs par rapport au budget. Lors de l'élaboration du budget 2014, les résultats 2013 n'étaient pas connus, raison pour laquelle le budget 2014 est de 54 000 frs en-dessous des comptes 2013.

La restitution des indemnités a fait l'objet d'un postulat et d'une motion concernant les conseillers d'Etat et préfets. L'entrée en vigueur du nouveau système est prévue pour la nouvelle législature, soit au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Il n'y aura plus de différences entre indemnités et jetons de présence encaissés et le tout sera restitué à l'Etat, suite aux débats du Grand Conseil du 18 décembre 2014. Parallèlement, le Conseil d'Etat examinera l'opportunité d'une adaptation des traitements des conseillers d'Etat et des préfets.

- > L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

## Rapport d'activité pour l'année 2014

### Chancellerie d'Etat<sup>1</sup>

**Gobet Nadine** (PLR/FDP, GR), **rapporteuse**. La conférence des secrétaires généraux présidée par la chancelière d'Etat a élaboré à l'attention du Conseil d'Etat le projet de création de la fonction de secrétaire général adjoint comme assistant des secrétaires généraux. Il ne s'agit pas de nouveaux postes, mais ces personnes peuvent agir officiellement en cas de vacances des secrétaires généraux. Cette situation ne s'applique pas à la DIAF et à la DSJ car ils ont tous deux déjà 2 secrétaires généraux.

Le nouveau portail intranet de l'Etat a été mis en ligne le 1<sup>er</sup> octobre 2014.

- > L'examen de ce rapport d'activité est terminé.

## Rapport d'activité pour l'année 2014

### Conseil d'Etat<sup>1</sup>

**Gobet Nadine** (PLR/FDP, GR), **rapporteuse**. Les changements dans le mode d'édition réalisés en 2013 se sont avérés concluants. Les efforts demandés pour raccourcir le compte-rendu se sont poursuivis pour 2014, à la satisfaction de la Commission des finances et de gestion.

- > L'examen de ce rapport d'activité est terminé.

## Rapport d'activité pour l'année 2014

### Relations extérieures<sup>2</sup>

**Burgener Woeffray Andrea** (PS/SP, FV), **rapporteuse**. En séance du 22 avril 2015, la Commission des affaires extérieures a examiné le rapport sur les relations extérieures du Conseil d'Etat en présence du commissaire du gouvernement, M. Beat Vonlanthen, et du délégué aux relations extérieures, M. Alain Schaller. La Commission les remercie pour la bonne collaboration et la discussion engagée.

Avant de passer à l'examen détaillé, la Commission a pu prendre connaissance d'une vue d'ensemble de la politique extérieure active que le Conseil d'Etat juge indispensable pour mieux profiler le canton. La Commission des affaires extérieures partage cet avis et remercie le Conseil d'Etat d'entreprendre sans cesse des efforts pour positionner le canton. Sans entrer dans les détails, le plan d'action du Conseil d'Etat pour les relations extérieures 2015–2016 a trouvé approbation au sein de notre Commission. La lecture attentive des rapports annuels des différentes Directions a suscité quelques questions et remarques qui ont finalement donné lieu à quelques compléments dont je vous fais part.

La liste des présidences et des vice-présidences assumées par des cadres de l'administration cantonale doit être complétée par la présidence de la Conférence nationale des chefs de service de la protection de l'environnement de Suisse assumée jusqu'au 29 mai 2015 par le chef du Service de l'environnement fribourgeois, subordonné à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DIAF).

Les activités de la fondation CH (page 7) et la critique à l'égard de cette institution ont été abordées en séance. La Commission a invité le Conseil d'Etat à suivre de près les efforts de cette institution, surtout au sujet des échanges linguistiques. L'objectif fixé par la fondation CH de doubler le nombre d'échanges entre 2011 et 2016 n'étant pas atteint, il n'y a nul doute qu'il y a encore un potentiel d'améliorations.

La Commission a pu constater que la liste des conventions intercantionales était incomplète. Un rectificatif a été envoyé aux membres de la Commission des affaires extérieures. On ne peut que constater qu'on pourrait améliorer la collaboration avec le Bureau intercantonal de coordination (BIC) des

<sup>1</sup> Le rapport d'activité de chaque Direction fait l'objet d'un tiré à part qui constitue une annexe au présent Bulletin.

<sup>2</sup> Ce rapport est inclus dans le rapport d'activité du Conseil d'Etat.

cantons réunis sous la CoParl car ce Bureau a également une liste adaptée régulièrement.

Comme chaque année, lors de l'étude du rapport annuel du Conseil d'Etat sur les affaires extérieures, la Commission des affaires extérieures a interrogé le commissaire du gouvernement au sujet du bilan 2014 des activités de promotion du GGBa. Grâce à l'assouplissement de certaines procédures au sein du GGBa en 2014 et grâce à l'essor du projet BlueFactory, un premier effet positif a pu être constaté. Le contrat de prestations court de 2014 à 2016.

Finalement, la Commission s'est intéressée aux activités de l'association Fribourgissima Image Fribourg dont le canton est un des acteurs et assure le financement à 50% sur un budget total annuel de 800 000 francs. Vu le montant important, la Commission s'est étonnée du peu d'informations dans le rapport annuel. Le commissaire a fait parvenir aux membres de la Commission le rapport annuel de cette association mais, malheureusement, la Commission n'a pas pu en débattre. Nous aurons à le faire lors d'une prochaine séance de la Commission des affaires extérieures.

**Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.** Merci à M<sup>me</sup> la Présidente et aux membres de la Commission des affaires extérieures pour l'analyse très sérieuse du rapport annuel. Le Grand Conseil joue un rôle très important de sparring-partner et notamment la Commission pour le Conseil d'Etat dans le cadre de cette politique extérieure, qui est une branche très importante de la politique du Conseil d'Etat.

**Emonet Gaétan (PS/SP, VE).** Mon lien d'intérêt avec mon intervention: je suis enseignant, employé à l'Etat.

M<sup>me</sup> la Députée Andrea Burgener Woeffray vient de terminer son rapport avec une allusion à l'association Fribourgissima Image Fribourg. Cette association a pour but de réaliser une campagne pour faire parler de Fribourg et renforcer l'impact de manifestations organisées dans notre canton. Le financement des campagnes est paritaire, 50% à la charge de l'Etat, 50% à la charge des partenaires privés au nombre de douze. L'enveloppe allouée est de 800 000 frs par année. Pour 2014, ce sont près de 636 000 frs qui ont été dépensés, soit 318 000 frs à la charge de l'Etat.

Dans le cadre de l'inauguration du pont de la Poya, l'agence Farner Consulting a élaboré une stratégie et mis en scène des couples que tout oppose. Si vous ne les avez pas encore vus, je vous invite par exemple à visionner Christophe Blocher charmer Micheline Calmy Rey, Barack Obama réussissant à faire sourire Vladimir Poutine ou les fans du FC Zurich déployant leurs drapeaux avec l'écusson du FC Bâle. Certes, ces vidéos ont fait le buzz sur les réseaux sociaux. Et après?

Et après, M. le Commissaire? Quelle est la valeur ajoutée et la portée pour notre canton d'une telle campagne? Quelle est la justification d'une telle dépense alors qu'on vient de nous rappeler la morosité financière actuelle? En plus des moyens financiers, ce sont aussi des forces en temps, des moyens humains du personnel de la Chancellerie qui sont utilisés.

A l'heure où des mesures d'économie touchent l'ensemble de la population fribourgeoise et le personnel, nous avons peine à trouver une justification objective à cette utilisation des deniers de l'Etat. N'y aurait-il pas là une piste d'économies parmi tant d'autres? Fribourg, le bonheur en plus, oui ...mais jusqu'à quand?

**Castella Romain (PLR/FDP, GR).** Tout d'abord mon lien d'intérêt: je suis le gérant d'une association qui cotise en tant que partenaire privé au projet Fribourgissima. En préambule, par rapport à ce document et au rapport que nous avons pu avoir sur les relations extérieures, les quelques lignes qui concernaient Fribourgissima paraissaient en effet maigres vis-à-vis des montants qui sont engagés et surtout – sans parler des montants – de l'aspect nouveau pour le canton de mettre un budget pour promouvoir son image.

A ce sujet, je tiens à préciser qu'il est plus que primordial, même en situation précaire, de continuer à promouvoir son image, que ce soit une entreprise, que ce soit un canton, que ce soit n'importe qui. Nous devons continuer et surtout, mieux que jamais, séduire les gens qui nous entourent de sorte qu'ils viennent à Fribourg et nous devons rester très présent sur le paysage économique suisse. Dans ce sens-là, je salue la démarche. Je la soutiens plus que pleinement, mais ma remarque négative concerne plutôt la structure que nous donnons et les réponses que nous avons eues en lien avec ce rapport, qui démontrent un tout petit peu l'ambiguïté qu'il y a, d'un côté, avec les relations extérieures, le côté plus diplomatique et plus politique qui est très bien reflété dans ce rapport et, de l'autre côté, quelques lignes sur cette nouvelle possibilité de promouvoir notre canton par l'image.

Dans ce cadre-là, je pense et vous suggère, M. le Conseiller d'Etat, de réfléchir à la structure que vous avez mise en place par rapport à la hiérarchie et à la gouvernance de ce nouveau projet pour savoir finalement comment le mener à bien et éviter qu'il ne finisse trop tôt et lui donner les chances de voir le jour avec une image très positive du canton de Fribourg. J'en suis convaincu, Fribourg en a besoin. Tous les autres cantons – si vous regardez autour de nous – utilisent cette manière de se présenter sous une bannière commune avec un message commun. C'est très important de nos jours, continuez à le faire. Mais, à mon sens, il faut aujourd'hui mettre en place une hiérarchie et une gouvernance qui regroupent l'ensemble des affaires extérieures et éviter que nous ayons des rapports où on nous dit, finalement, d'un côté, on a un président mais, de l'autre côté, c'est quelqu'un d'autre qui gère. Une partie des lignes du rapport est attribuée à une personne, la seconde partie l'étant à une autre personne. Il me semble qu'aujourd'hui on manque de structures par rapport à ça.

**Grandjean Denis (PDC/CVP, VE).** En préambule, je dirais que le Conseil d'Etat a une politique extérieure active afin de mieux profiler notre canton. Les différentes facettes de la politique extérieure sont les affaires bilatérales avec un canton voisin, les affaires intercantionales aux niveaux national et régional, les affaires fédérales, les affaires internationales dans le monde, avec l'Union européenne, l'Alsace et la Chine.

En résumé, Fribourg veut activement jouer son rôle de canton pont entre la Suisse occidentale et le reste de la Suisse. Fribourg participe activement aux conférences nationales afin de contribuer à un fédéralisme vivant et équitable. Fribourg contribue fortement à l'existence et à la vitalité de la région capitale Suisse. Fribourg veut approfondir ses liens bilatéraux avec les cantons voisins, mais aussi avec d'autres régions intéressées. Fribourg s'applique à mettre davantage en exergue ses compétences et valeurs aux niveaux national et international.

Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique prend acte de ce rapport.

**Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, FV), rapporteure.** Je remercie les collègues pour leur intervention. Comme mentionné, la Commission n'a pas pu examiner en détail le rapport de l'association Fribourgissima Image Fribourg. Nous l'avons reçu après la séance mais nous aurons l'occasion d'en débattre lors d'une prochaine séance.

Je vous laisse donc, Monsieur le Commissaire, répondre aux différentes interventions.

**Vonlanthen Beat, Directeur de l'économie et de l'emploi.** J'aimerais également remercier les différents intervenants, les remercier notamment aussi pour les questions qui me donnent la possibilité d'ajouter quelques informations complémentaires.

L'idée de Fribourgissima Image Fribourg-Freiburg est une action extrêmement importante pour le canton de Fribourg. Je dis pour le canton de Fribourg parce que c'est vraiment un partenariat privé-public – l'Etat et douze partenaires – un projet qui est fixé sur trois ans, 2014–2016. Après ces trois ans, nous pourrions faire un bilan.

Pour l'Etat, le montant annuel s'élève à environ 330 000 frs, soit la moitié du montant annuel total. Pour 2014, j'aimerais quand même le souligner, il y avait zéro franc dans les comptes de l'Etat parce qu'on a utilisé le report de crédit 2013.

Fribourg doit se faire connaître, on le voit très clairement. Si Fribourg n'existe pas à l'extérieur, il ne peut pas progresser. Fribourg doit pouvoir être présent. Je l'ai vécu la semaine passée quand nous étions au Brésil avec une délégation composée de personnes issues des milieux économique et académique fribourgeois, pour y ouvrir des portes, pour pouvoir développer des collaborations dans le secteur de l'innovation, dans le secteur de l'échange des étudiants et des professeurs, dans le secteur aussi de l'économie.

Fribourgissima est une campagne de notoriété. Pour avoir du succès, il faut avoir une bonne image. La campagne doit attirer l'attention: les grandes villes, les agglomérations, la Suisse allemande notamment, doivent pouvoir trouver un intérêt à Fribourg. Et c'est bien ça, M. Emonet, que les spécialistes de la communication ont voulu faire avec ces petits spots: attirer l'attention, faire voir que Fribourg est aussi à même de faire de temps en temps des petits clins d'œil. Ce n'est pas de «l'art pour l'art». Fribourg doit être un canton qui attire le tourisme. C'est vraiment primordial, aussi pour l'implanta-

tion des entreprises. On pourra tirer le bilan après trois ans et définir la manière dont on veut continuer.

Dans ce cadre-là, M. Castella, j'ai bien pris note, tout d'abord, de votre enthousiasme et, également, de votre point d'interrogation. Je suis tout à fait prêt à prendre au sérieux ces points d'interrogation et éventuellement à améliorer, simplifier la gouvernance et la structure d'organisation, toujours dans l'idée de pouvoir continuer ce projet vraiment très important pour l'image du canton de Fribourg.

> L'examen de ce rapport d'activité est terminé.

## Comptes d'Etat pour l'année 2014

### Pouvoir législatif

**Gobet Nadine (PLR/FDP, GR), rapporteure.** Le pouvoir législatif totalise un excédent de charges de 2 802 099 frs, en diminution de 333 000 frs par rapport au budget 2014.

Les comptes 2014 du Grand Conseil présentent un excédent de charges en baisse de 282 000 frs par rapport à ce qui était prévu au budget 2014, en raison d'un nombre de séances inférieur à celui pris en considération pour le budget.

Concernant l'achat d'appareils, 685 000 frs étaient budgétés en 2013 pour le renouvellement des installations audiovisuelles du Grand Conseil. Ces travaux n'ont pas pu être entrepris en 2013 et le montant en question n'a pas fait l'objet d'un report de crédit en 2014 par le chef de projet comme cela aurait dû être le cas. L'adjudication n'a été faite qu'en 2014 avec un recours qui a retardé les travaux et le montant sera inscrit au budget 2015. Certains frais ont néanmoins dû être payés en 2014, raison pour laquelle un crédit supplémentaire de 35 000 frs a été demandé avec compensation interne.

> L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

## Rapport d'activité pour l'année 2014

### Commission des affaires extérieures du Grand Conseil (2015-GC-47)<sup>1</sup>

**Burgener Woeffray Andrea (PS/SP, FV), rapporteure.** J'ai l'avantage de vous présenter le rapport annuel 2014 de la Commission des affaires extérieures.

L'an 2014 a été marqué par beaucoup de changements personnels et par beaucoup de travail. Plusieurs concordats ont été traités en 2014 par la Commission des affaires extérieures (CAE), à savoir:

- > le concordat sur les Hautes Ecoles. L'adhésion a été décidée par le Grand Conseil le 10 septembre 2014;
- > le projet de révision du concordat du 10 octobre 1988 réglant la coopération en matière de police en Suisse

<sup>1</sup> Texte du rapport pp. 1022ss.

- romande a été étudié en commission avant l'examen par la commission interparlementaire CIP. L'adhésion à ce concordat par notre Parlement s'est faite le 19 mars 2015;
- > la Commission a été saisie de la modification du concordat du 24 mars 2005 sur l'exécution de la détention pénale des personnes mineures des cantons romands et, partiellement, du Tessin. Une CIP a siégé en 2014 et le projet d'adhésion passera dans notre Parlement au courant de cette année;
  - > un dossier très important est parvenu par des voies non officielles à la Commission des affaires extérieures au courant de l'année 2014, à savoir le projet d'accord intercantonal sur les marchés publics qui a été mis en consultation. Grâce à l'intervention de notre Commission, grâce à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions et grâce au Bureau interparlementaire de coordination (BIC), une prolongation du délai de réponse a pu être obtenue. La Commission des affaires extérieures a examiné attentivement ce projet et a décidé, dans un premier temps, d'envoyer ses remarques et observations au Conseil d'Etat afin qu'il puisse les intégrer dans la prise de position du canton de Fribourg. Le Conseil d'Etat a presque intégralement intégré les propos de notre Commission. Je tiens à remercier le Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions et sa collaboratrice, M<sup>me</sup> Liaudat, pour l'excellente collaboration dans ce dossier. Une CIP a été convoquée en 2015 et le Grand Conseil sera saisi de cet accord ultérieurement.

Vu le nombre important de changements dans la composition de la CAE survenus en 2014, quelques membres ont été particulièrement sollicités. Je les remercie vivement pour la coopération et la collégialité et j'ose espérer que la Commission des affaires extérieures retrouve sa stabilité en 2015.

Pour d'autres activités sur le plan intercantonal, je vous renvoie au rapport annuel que vous avez tous et toutes reçu. Vous pouvez constater que la Commission des affaires extérieures a essayé en vain d'obtenir un siège permanent dans la Commission cantonale en matière de planification hospitalière afin d'assurer les aspects intercantonaux. Ladite Commission ne s'est pas montrée favorable à cette proposition. Il faudra y penser au début de la prochaine législature quand les différentes commissions seront constituées par le Grand Conseil.

Je vous prie de prendre note d'une petite erreur qui s'est glissée dans le rapport écrit. Sous le point 3.3, le Bureau interparlementaire est un Bureau de coordination et non de consultation.

**Grandjean Denis** (PDC/CVP, VE). Ce rapport concis et précis permet de connaître les tâches de la Commission des affaires extérieures en 2014. Il est à relever qu'il y a eu quatre changements de membres durant cette année 2014. De plus, des membres de la Commission font partie de commissions de contrôle interparlementaires (CIP) dans les domaines suivants: convention scolaire romande, détention pénale, Gymnase intercantonal de la Broye, HES-SO et Hôpital intercantonal de la Broye.

Je félicite notre présidente, Andrea Burgener Woeffray, pour son excellent travail de présidente. Le groupe démocrate-chrétien – bourgeois-démocratique prend acte de ce rapport.

**Burgener Woeffray Andrea** (PS/SP, FV), **rapporteure**. Je remercie M. Grandjean pour son intervention.

- > Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

## Comptes de l'Etat

### Pouvoir judiciaire

**Rauber Thomas** (PDC/CVP, SE), **rapporteur**. Mon collègue Dominique Corminboeuf et moi, comme rapporteur général, remercions M. le Conseiller d'Etat Erwin Jutzet, M<sup>me</sup> Godat, secrétaire générale, M<sup>me</sup> Graden, cheffe de service et M<sup>me</sup> Julmy, responsable des finances de la Direction pour tous les renseignements donnés. Nous avons reçu toutes les réponses à nos questions lors de la séance et, si ce n'était pas le cas, par courriel par la suite.

Je tiens à relever que l'excédent de charges du pouvoir judiciaire est de 36,3 millions, donc supérieur de 957 000 frs au budget 2014, qui s'élevait à 35,3 millions, soit un dépassement de 2,7%. A signaler aussi que ces comptes sont supérieurs d'environ 2,5 millions aux comptes 2013. Cette situation provient du fait que certaines dépenses sont difficilement estimables car elles dépendent du nombre de cas ou affaires traitées, des indemnités allouées par des juges.

Dans les grands montants en hausse, l'assistance judiciaire civile pour laquelle l'Etat doit s'acquitter des honoraires des mandataires commis d'office, on a constaté des différences importantes dans les montants alloués par les juges des différents arrondissements pour des cas comparables. La Commission des finances et de gestion a décidé d'agir dans la mesure du possible pour trouver un chemin, en respectant la séparation de pouvoirs, afin de rendre attentifs les juges des tribunaux de ce fait. Un potentiel d'économies pourrait résulter de cette intervention.

Concernant le personnel, c'est une augmentation de 3,66 EPT pour l'ensemble du pouvoir judiciaire. Les variations principales sont les suivantes:

- > Juges cantonaux: +1 EPT;
- > Ministère public: +1,3 EPT;
- > Justices de paix: +1,6 EPT.

Le solde de variations est dû, comme d'habitude, à des départs et des engagements durant l'année.

A relever que la maîtrise des coûts dans les petites structures, par exemple certains tribunaux d'arrondissements, est moins évidente. On constate qu'il serait possible d'économiser des coûts dans plusieurs centres de charges si on rassemblait des structures pour une unité plus grande.

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice**. Je remercie les rapporteurs, MM. Rauber et Corminboeuf. Je n'ai rien à ajouter en l'état.

- > L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

## Comptes de l'Etat

### Direction de la sécurité et de la justice

**Rauber Thomas** (PDC/CVP, SE), **rapporteur**. Avec des dépenses au compte de résultats pour 195,6 millions et des recettes pour 172,3 millions, le compte de fonctionnement de la Direction de la sécurité et de la justice présente un excédent de charges de 23,3 millions. Les charges sont 112 000 frs en dessous du budget et les revenus inférieurs de 490 000 frs si bien que l'excédent de charges est supérieur de 377 000 frs au budget.

Concernant les investissements: les charges s'élèvent à 1 million contre un budget de 4 millions. Le compte des investissements présente donc un excédent de recettes de 3 millions, alors que le budget prévoyait un excédent de dépenses de 239 000 frs. La différence est due au retard pris dans la réalisation de nouveaux réseaux radio pour la police (Polycom).

Concernant le personnel, nous constatons une diminution de 13,15 EPT due en particulier à l'effectif de la Police. Dans le budget de la police est toujours inscrit le nombre effectif idéal.

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice**. Je n'ai pas à formuler de remarques en l'état.

- > L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

## Rapport d'activité pour l'année 2014

### Direction de la sécurité et de la justice<sup>1</sup>

**Rauber Thomas** (PDC/CVP, SE), **rapporteur**. Je remercie la Direction de la sécurité et de la justice pour ce rapport complet et intéressant. Le rapport contient non seulement beaucoup de données intéressantes mais aussi des réponses à de nombreuses questions, par exemple sur les instruments parlementaires adressés au Conseil d'Etat par les députés.

La Commission des finances et de gestion souhaite voir figurer, en parallèle des données ou des statistiques pour l'année écoulée, les chiffres de l'année précédente afin de mieux pouvoir comparer.

Avec ces petites remarques, j'ai terminé.

- > L'examen de ce rapport d'activité est terminé.

## Rapport et comptes 2014

### Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments (2015-DSJ-74)<sup>2</sup>

**Rauber Thomas** (PDC/CVP, SE), **rapporteur**. 2014 ist aus Sicht der Kantonalen Gebäudeversicherung (KGV) sicher ein gutes Jahr. Die Summe der insgesamt eingezahlten Entschädigungen liegt unter dem Durchschnitt des letzten Jahrzehnts. Die Vermögens- und Immobilienanlagen zeigen erfreuliche Ergebnisse. Letztere wurden stark von einem Buchgewinn auf Immobilienveräusserungen beeinflusst, der jedoch in den kommenden Jahren in neue Wohnbauten investiert werden soll. Mit dem guten Resultat konnte eine Einlage von 20 Millionen Franken in den ordentlichen Reservefonds vorgenommen werden.

Bezüglich der Schäden waren 2014 insgesamt 385 Versicherte von Brand betroffen. Die Schadenssumme betrug total 9,3 Millionen Franken.

Bei den Elementarschäden führten insbesondere die starken Niederschläge im Juli und im August im Sensebezirk zu Schäden. Die KGV erfasst 881 beschädigte Gebäude für eine Schadenssumme von zirka 4 Millionen Franken. Diese Schadenfälle bestätigen die Bedeutung der Prävention und des Einsatzes der Gemeindefeuerwehren und der Stützpunkte, die die KGV finanziell unterstützt.

Les fonds propres de l'Etablissement s'élèvent à plus de 226 millions. Ce montant se répartit en trois fonds de réserves distincts, dont le mieux garni est le fonds de réserve ordinaire avec 213 millions, y compris les 20 millions versés au terme de l'exercice 2014.

La Commission des finances et de gestion a approuvé les comptes 2014 de l'ECAB à l'unanimité.

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice**. Je prends acte des remarques de M. le Rapporteur, avec mes remerciements, et vous recommande d'approuver les comptes.

- > Au vote, ce rapport et ces comptes sont approuvés par 64 voix sans opposition; il y a 1 abstention.

#### Ont voté oui:

Bischof Simon (GL,PS/SP), Bonny David (SC,PS/SP), Bonvin-Sonnens Sylvie (BR,ACG/MLB), Boschung Bruno (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Brodard Claude (SC,PLR/FDP), Brönnimann Charles (SC,UDC/SVP), Burgener Woeffray Andrea (FV,PS/SP), Butty Dominique (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Chassot Claude (SC,ACG/MLB), Clément Pierre-Alain (FV,PS/SP), Collaud Elian (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Dafflon Hubert (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), de Weck Antoinette (FV,PLR/FDP), Dietrich Laurent (FV,PDC-PBD/CVP-BDP), Ducotterd Christian (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Fasel Josef (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Flechtner Olivier (SE,PS/SP), Gander Daniel (FV,UDC/SVP), Garghenti Python Giovanna (FV,PS/SP), Gasser Benjamin (SC,PS/SP), Glauser Fritz (GL,PLR/FDP), Grandjean Denis (VE,PDC-PBD/CVP-BDP), Grivet Pascal (VE,PS/SP), Hänni-Fischer Bernadette (LA,PS/SP), Hayoz Linus (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Herren-Schick Paul (LA,UDC/SVP), Hunziker Yvan (VE,PLR/FDP), Jakob Christine

<sup>1</sup> Le rapport d'activité de chaque Direction fait l'objet d'un tiré à part qui constitue une annexe au présent Bulletin.

<sup>2</sup> Ce rapport fait l'objet d'une brochure séparée. Préavis p. 863.



(LA,PLR/FDP), Jelk Guy-Noël (FV,PS/SP), Kolly Gabriel (GR,UDC/SVP), Kolly René (SC,PLR/FDP), Krattinger-Jutzet Ursula (SE,PS/SP), Lauper Nicolas (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Lehner-Gigon Nicole (GL,PS/SP), Longchamp Patrice (GL,PDC-PBD/CVP-BDP), Mäder-Brühlhart Bernadette (SE,ACG/MLB), Menoud Yves (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Mesot Roland (VE,UDC/SVP), Meyer Loetscher Anne (BR,PDC-PBD/CVP-BDP), Morand Patrice (GR,PDC-PBD/CVP-BDP), Piller Benoît (SC,PS/SP), Portmann Isabelle (SE,PLR/FDP), Raemy Hugo (LA,PS/SP), Rauber Thomas (SE,PDC-PBD/CVP-BDP), Rey Benoît (FV,ACG/MLB), Rodriguez Rose-Marie (BR,PS/SP), Roubaty François (SC,PS/SP), Savary-Moser Nadia (BR,PLR/FDP), Schär Gilberte (LA,UDC/SVP), Schläfli Ruedi (SC,UDC/SVP), Schorderet Gilles (SC,UDC/SVP), Schuwey Roger (GR,UDC/SVP), Serena Silvio (SE,ACG/MLB), Suter Olivier (SC,ACG/MLB), Thalmann-Bolz Katharina (LA,UDC/SVP), Thévoz Laurent (FV,ACG/MLB), Thomet René (SC,PS/SP), Vial Jacques (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Vonlanthen Ruedi (SE,PLR/FDP), Waeber Emanuel (SE,UDC/SVP), Wassmer Andréa (SC,PS/SP), Wüthrich Peter (BR,PLR/FDP), Zamofing Dominique (SC,PDC-PBD/CVP-BDP), Zosso Markus (SE,UDC/SVP). *Total: 64.*

*S'est abstenu:*

Page Pierre-André (GL,UDC/SVP). *Total: 1.*

—

## Elections judiciaires<sup>1</sup>

*Résultats des scrutins organisés en cours de séance*

### Un-e président-e du Tribunal pénal des mineurs

Bulletins distribués: 101; rentrés: 97; blancs: 2; nul: 1; valables: 94; majorité absolue: 48.

Est élu *M. Pierre-Laurent Dougoud*, par 86 voix.

*M. Julien Aubry* a obtenu 7 voix.

### Un-e juge de paix de la Sarine (90%)

Bulletins distribués: 99; rentrés: 93; blanc: 0; nul: 0; valables: 93; majorité absolue: 47.

Est élu *M. Gaël Gobet*, par 54 voix.

*M. Oliver Collaud* a obtenu 38 voix.

### Un-e assesseur-e au Tribunal pénal économique

Bulletins distribués: 95; rentrés: 88; blanc: 1; nuls: 17; valables: 70; majorité absolue: 36.

Est élu *M. Andreas Zbinden*, par 70 voix.

—

## Rapport et comptes 2014

### Office de la circulation et de la navigation (2015-DSJ-67)<sup>2</sup>

**Rauber Thomas** (PDC/CVP, SE), **rapporteur**. La Commission des finances et de gestion remercie l'Office de la circulation et de la navigation (OCN) pour la transparence de

son rapport et de ses comptes. Le bénéfice net de l'exercice se monte à 3,035 millions, dont 2,7 millions sont attribués à l'Etat. Le mandat de prestations de l'OCN fixe sa contribution en faveur de l'Etat à 2,45 millions pour 2014. Une dérogation a été arrêtée parallèlement aux mesures structurelles et d'économies, qui a porté à 2,7 millions la contribution versée pour 2014.

La Commission des finances et de gestion relève le problème potentiel qu'une augmentation encore plus élevée pourrait être vue comme un impôt déguisé. La Commission apprécie particulièrement aussi la transparence, en page 14 du rapport, relatives aux honoraires versés au conseil d'administration, qui restent modestes. En page 8, on constate une légère baisse de satisfaction de la clientèle, de 90% à 87%.

La Commission des finances et de gestion félicite le directeur de l'OCN, M. Rossier, et toute l'équipe de l'OCN pour l'excellent travail.

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.** Ich werde die Gratulationen und den Dank des Grossen Rates gerne an das Strassenverkehrsamt weiterleiten. Ich glaube, dieser Dank und diese Gratulation sind effektiv berechtigt.

**Gander Daniel** (UDC/SVP, FV). Le rapport qui nous est présenté démontre encore une fois la bonne marche et l'excellence de l'Office de la circulation et de la navigation. Comme déjà dit antérieurement, sa gestion moderne se traduit par des finances saines et un résultat une nouvelle fois bénéficiaire, ceci malgré des tarifs inférieurs de 20% à la moyenne nationale.

Les revenus d'exploitation affichent plus de 19,3 millions, soit une augmentation de 0,1 million. Quant au résultat final, il affiche un bénéfice net de plus de 3 millions.

Nous notons au passage que les mesures structurelles et d'économies imposées par l'Etat ont conduit à une révision du mandat de prestations avec, à la clé, une contribution plus importante de l'OCN sur son bénéfice. C'est donc un montant de 2,7 millions qui a été affecté à la caisse cantonale. Vu ces résultats positifs, la direction et le personnel de l'OCN sont donc à remercier vivement pour leurs compétences et leur travail efficace.

Notons enfin que le parc de véhicules affiche une croissance de 2,7% à fin septembre 2014, soit 246 089 véhicules et que l'effectif des voitures de tourisme se monte à 173 777 unités, soit une progression de 2,4%.

En 2013, nous relevions que les trois quarts des détenteurs de véhicules ont supporté un malus de 4% et que les véhicules portant l'étiquette Energie étaient exonérés. Aujourd'hui, 15% de ces véhicules, des catégories A à C, ne s'acquittent pas de l'impôt. Et dire que le gouvernement fribourgeois doit retrousser ses manches pour maintenir à l'équilibre ses finances!

Concernant l'obtention des permis de conduire, les nouveaux conducteurs sont astreints à une formation en deux phases. Dès la réussite de son examen, le conducteur reçoit un per-

<sup>1</sup> Préavis pp. 1028ss.

<sup>2</sup> Ce rapport fait l'objet d'une brochure séparée.

mis de conduire limité à trois ans et doit suivre deux jours, voire un selon la décision du Parlement, de cours auprès d'un centre de formation agréé. Ces solutions sont certes les bonnes, mais conviennent-elles à une personne aux moyens financiers limités?

Relevons enfin que la commission des mesures administratives a tenu 26 séances plénières pour traiter, dans le cadre d'une procédure simplifiée, des cas d'avertissements ou de retraits de permis de conduire d'un mois. Ce sont au total 8610 décisions (+ 3,2%), dont 4450 retraits d'un mois, soit 2,6% de plus. Est-ce l'effet de Via Secura qui engendre cette augmentation ou une répression policière subitement proactive en matière de circulation?

Nous nous permettons de relever enfin que certaines mesures trop drastiques ont des conséquences pour le prévenu qui en est à sa première infraction malencontreuse, avec à la clé retrait de permis, condamnation sévère puis difficultés financières, professionnelles et familiales, voire même psychologiques. A ce sujet, est-ce que la commission des mesures administratives tient compte de tous ces éléments pour fixer sa décision?

**Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice.** Je remercie M. le Député Gander pour ses louanges en ce qui concerne l'OCN. Il a cité des chiffres et, à la fin, a posé une question, celle de savoir si la commission des mesures administratives pour le retrait de permis tient compte des situations personnelles, par exemple si quelqu'un est père de famille ou s'il a besoin de son véhicule professionnellement.

Je dois vous dire, malheureusement et je le regrette avec vous, ce sont de plus en plus les ordinateurs qui dictent: vous avez un dépassement de vitesse de 30 ou de 25 ou bien un certain taux d'alcoolémie ... et les règles qui ont été introduites à l'ordinateur s'appliquent. Ensuite, la commission administrative a très, très peu de marge de manœuvre en raison de Via Secura qui a été acceptée, mais qui fâche non seulement l'OCN, mais aussi la police et même les procureurs et les juges. Là, je crois qu'il y aura matière à agir au plan fédéral.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

## Comptes de l'Etat

### Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts

**Krattinger-Jutzet Ursula (PS/SP, SG), rapporteure.** In der Rechnung 2015 der Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft haben wir bei Ausgaben von 83 883 776 Franken eine Budgetüberschreitung von 1,16 Millionen Franken.

Diese Überschreitung hat vor allem zwei wichtige Gründe:

Erstens handelt es sich um die Bekämpfung des Laubholzbockkäfers (capricorne asiatique). Diese Ausgaben wurden beim Landwirtschaftlichen Institut Grangeneuve verbucht. Das Bundesamt für Umwelt beteiligt sich mit 40 bis 50% an

diesen zusätzlichen Ausgaben, vor allem aber auch an den Nachkontrollen.

Beim zweiten Grund handelt es sich um 800 000 Franken weniger Einnahmen beim Amt für Wald, Wild und Fischerei. Hier ist der Bund mit der Auszahlung der Subventionen im Verzug.

Was das Personal betrifft, so waren in dieser Direktion 441,36 Vollzeitstellen bewilligt, was einem Zuwachs von 2,3 Vollzeitstellen entspricht. Diese Stellen waren aber zum Teil schon im Jahr 2013 bewilligt worden, konnten aber erst 2014 besetzt werden.

Die 100-Prozent-Stelle, welche jede Direktion bekommt, wurde wie folgt aufgeteilt: 60% für einen Juristen für die Oberämter, 20% für einen wissenschaftlichen Mitarbeiter beim Generalsekretariat und 20% für einen wissenschaftlichen Mitarbeiter beim Amt für Landwirtschaft.

Das Amt für Lebensmittelsicherheit und Veterinärwesen ist in einer Reorganisation und wird von einer Arbeitsgruppe unter dem Präsidium von Generalsekretär Peter Mäder vorbereitet. Ziel ist es, im Laborbereich die Effizienz zu steigern und im Amt für Umwelt mehr Synergien zu nutzen, wie zum Beispiel die gemeinsame Anschaffung von Geräten und Apparaten. Die Reorganisation kann aber erst umgesetzt werden, wenn die neuen Gebäude bezogen sind und dies wird sich leider bis im September verzögern.

Zum Amt für Landwirtschaft ist zu erwähnen, dass die Direktzahlungen für die Landwirtschaft um etwas mehr als 6 Millionen Franken zurückgegangen sind. Dies ist auf die neue Agrarpolitik zurückzuführen, welche einen Systemwechsel gemacht hat. Neu werden nicht mehr Tierhalterbeiträge ausbezahlt, sondern Flächenbeiträge. Ein Teil dieses Verlustes kann 2015 durch Landschaftsqualitätszulagen kompensiert werden, welche über den ganzen Kanton verteilt sein werden.

Das Amt für Landwirtschaft und das landwirtschaftliche Institut Grangeneuve machen eine Detailstudie, um die genauen Gründe für den starken Rückgang der Direktzahlungen herauszufinden und wo man Verbesserungen machen kann. Die Ausgaben für GELAN (ein Instrument für die Berechnung der Direktzahlungen) haben sich auch stark erhöht, weil mit der neuen Agrarpolitik Veränderungen und Anpassungen vorgenommen werden mussten.

Beim Amt für Wald, Wild und Fischerei haben wir bei Ausgaben von 19 142 000 Franken eine Budgetüberschreitung von 823 000 Franken. Dies ist bedingt durch die Mindereinnahmen von Bundessubventionen, welche vor allem auf das Bauprojekt der SBB in Flamatt zurückzuführen sind.

Zum Schluss danke ich noch Frau Staatsrätin Garnier und ihrem Generalsekretär, Herrn Peter Mäder, für die ausführlichen Informationen und die interessanten Antworten.

**Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Je crois que M<sup>me</sup> la Rapporteure a fait un résumé

assez détaillé des comptes de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts; je n'ai rien à ajouter.

**Vonlanthen Rudolf** (PLR/FDP, SE). Seit 2002 wurden von den Fischern über 2,3 Millionen Franken für die Wiederbevölkerung einkassiert. Die gesetzlich vorgeschriebenen 30% wurden aber nur zum Teil für die Bewirtschaftung investiert. Die Bewirtschaftungen des Greyerzer- und des Schiffenensees wurden gänzlich vernachlässigt, was einem Fehlbetrag von 670 000 Franken entspricht.

Dies verleitet mich zu folgenden Fragen:

1. Wo ist dieses Geld? Auf einem Bankkonto? In einem Fonds? Oder wurde es anders verwendet?
2. Wie soll der Betrag von 670 000 Franken schlussendlich gebraucht werden und mit welcher Frist?
3. Welcher Betrag wurde allein für die Wiederbevölkerung im Jahre 2014 eingesetzt?

Ich danke für die Beantwortung der Fragen.

**Krattinger-Jutzet Ursula** (PS/SP, SG), **rapporteure**. Was die Frage von Herrn Vonlanthen zum Fischbestand betrifft, haben wir einige Informationen schon der Presse entnehmen können. Aber ich gebe für eine ausführliche Beantwortung der Frage das Wort an Frau Garnier.

**Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts**. Vous avez effectivement pu lire dans la presse les informations sur les montants destinés à l'alevinage. Donc je ne vais pas m'étendre sur ce sujet. Il y a effectivement une loi qui prévoit une restitution de 30% des taxes sur les permis de pêche destinée à l'alevinage. Maintenant, la loi prévoit aussi que le Service des forêts pourvoit au repeuplement et ça n'est pas clair s'il est possible d'affecter des montants de salaire au travail effectif d'alevinage. C'est pour cette raison et après que des pêcheurs ont demandé des comptes sur les douze dernières années que j'ai proposé aux pêcheurs un chemin moyen qui prévoit un repeuplement, un alevinage dans les lacs artificiels, puisque vous avez vu, ce printemps, des variations de niveaux très élevées qui empêchent en fait l'alevinage ou le repeuplement naturel. J'ai proposé qu'on puisse affecter un montant supplémentaire durant ces prochaines années au repeuplement artificiel ou à l'élevage de poissons à partir de poissons naturels du lac pour éviter une contamination par les maladies. Le détail est encore à régler. Nous réglons là une situation qui est vieille de douze ans.

Je pense que le principal objectif est de régler cette situation une fois pour toutes, de trouver avec les pêcheurs un modus vivendi visant à régler définitivement l'interprétation de la loi et aussi de faire un règlement ou une ordonnance qui prévoit une affectation précise de ces montants pour l'alevinage. Depuis peu, par exemple, ces montants pour l'alevinage peuvent aussi être affectés à des travaux de renaturation ou de revitalisation des ruisseaux. Je pourrais vous donner d'autres renseignements mais je pense que vous avez déjà eu un certain nombre de renseignements dans la presse, le principal étant donc de régler définitivement cette situation honnêtement avec les pêcheurs.

Ceci dit, vous avez demandé où ont disparu ces montants? Si vous regardez les comptes des dernières années, vous verrez que les comptes de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts ont toujours été en dessous, à part l'année passée, de ceux budgétés et qu'il y a eu plusieurs millions qui ainsi sont entrés dans les comptes de l'Etat. Rien n'a été caché dans ce domaine-là. C'est pour ça qu'il est important de trouver une solution avec les pêcheurs.

> L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

## Rapport d'activité pour l'année 2014

### Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts<sup>1</sup>

**Krattinger-Jutzet Ursula** (PS/SP, SG), **rapporteure**. Der Tätigkeitsbericht der Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft (ILFD) ist sehr ausführlich und gibt einen guten Einblick in die Tätigkeit dieser Direktion.

Zum Generalsekretariat ist zu erwähnen, dass dieses den Vorsitz in der Projektorganisation innehat, die mit der Entflechtung der Aufgaben zwischen Staat und Gemeinden beauftragt ist. Dieses Projekt läuft seit einigen Jahren und wird von vielen Personen sehnsüchtig erwartet. Aber im Moment ist noch kein Ende der Arbeiten zu terminieren.

Auch wurden verschiedene Studien in Auftrag gegeben, in Zusammenhang mit der Stärkung des Kantonszentrums.

Im Amt für Landwirtschaft ist zu erwähnen, dass 2014 die Direktzahlungsverordnung revidiert wurde und es deshalb nicht möglich ist, die in den Jahren 2013 und 2014 ausbezahlten Beträge direkt zu vergleichen. Im Jahr 2014 haben 2624 landwirtschaftliche Betriebe und 557 Sömmerungsbetriebe solche Beträge erhalten. Seit 2014 sind die Sömmerungsbeiträge Teil des Kulturlandschaftsbeitrags. Die Sömmerungsbetriebe erhalten auch zwei neue Beitragsarten, nämlich die Beiträge für die Biodiversität und für die Landschaftsqualität.

Das Amt für Lebensmittelsicherheit und Veterinärwesen war 2014 durch drei Ereignisse geprägt: die Rindertuberkulose, den Rückruf von importiertem Käse und die Verschmutzung von Trinkwassernetzen.

**Schorderet Gilles** (UDC/SVP, SC). Je prends la parole en tant que président de la Commission des naturalisations. C'est avec beaucoup d'intérêt que nous avons pris connaissance du rapport d'activité de la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts, en particulier du point 2 qui concerne le Service de l'état civil et des naturalisations (SECiN). Les chiffres qu'on y découvre ne font que confirmer ce que les membres de la Commission savaient déjà, soit une augmentation importante des dossiers traités par le personnel du Service, que ce soit à l'état civil ou aux naturalisations.

<sup>1</sup> Le rapport d'activité de chaque Direction fait l'objet d'un tiré à part qui constitue une annexe au présent Bulletin.

A plusieurs occasions, la Commission des naturalisations a tiré la sonnette d'alarme et a alerté M<sup>me</sup> la Directrice des institutions pour que des mesures soient prises afin que le personnel du Service puisse travailler sereinement. Le 11 septembre 2014, dans cette salle, lors du débat sur un projet de décret relatif aux naturalisations, M<sup>me</sup> la Commissaire du Gouvernement a déclaré: «Nous avons effectivement eu quelques difficultés ces derniers temps, consécutivement à l'augmentation importante des naturalisations. Des mesures ont été prises et d'autres mesures suivront, qui devront être avalisées par le Conseil d'Etat. Nous souhaitons effectivement traiter tous les dossiers de manière sereine et ce matin, nous nous excusons pour ce décret bis». Vous vous souvenez, Mesdames et Messieurs les Député-e-s que le projet de décret du mois de septembre 2014 contenait de nombreuses erreurs qui avaient pu être corrigées par la Commission des naturalisations. Qu'en est-il aujourd'hui? Où est passé le poste à 50% que vous aviez promis en 2014? Un procès-verbal l'atteste. Au lieu de cela, il y a une diminution de 0,68 EPT, alors que dans d'autres services de la DIAF, on trouve les moyens d'augmenter le personnel pour remplir des papiers.

Depuis le 1<sup>er</sup> avril, le Service de l'état civil et des naturalisations a été intégré au Service des affaires institutionnelles, des naturalisations et de l'état civil (SAiNEC). M<sup>me</sup> la Commissaire peut-elle nous donner un éclairage sur l'organigramme futur du Service? Davantage de chefs? Qui pour faire le travail? Quelles améliorations allez-vous apporter rapidement pour que le personnel affecté aux naturalisations puisse remplir le mandat qui lui est donné par la loi sur le droit de cité fribourgeois, notamment l'article 10, qui parle du fonctionnement du SECiN et du travail que doit faire celui-ci. Dans le rapport d'activité, on peut voir l'augmentation des dossiers; mais ce qui n'est pas dit, c'est que la police ne fait plus, comme par le passé, les rapports d'enquête pour les Européens. Ce travail doit être fait par les trois enquêtrices du Service. Pour l'instant, la Commission des naturalisations ne constate aucune amélioration des conditions de travail du personnel du service. Au contraire, il doit faire face à une augmentation importante de son travail et subir les critiques infondées de certains milieux.

Contrairement à ce que dit le Conseil d'Etat dans sa réponse à la question Schuwey/Kolly sur l'organisation des réceptions pour les naturalisés par procédure facilitée, cette organisation n'est pas devenue une routine pour les collaborateurs du Service. Cela leur prend du temps et de l'engagement, qu'ils n'ont pas pour effectuer d'autres tâches. Cette réception a un coût. Il n'est pas de 14 frs comme indiqué dans la réponse, vous le savez pertinemment Madame la Commissaire. Le livre que vous offrez coûte à lui seul déjà 25 frs et la réception environ 20 frs.

La Commission des naturalisations, dans sa grande majorité, ne rejoint que partiellement les conclusions et les propositions du rapport de la Commission migration et racisme concernant la procédure de naturalisation. C'est un rapport très coloré politiquement, mais monocoloré.

La Commission des naturalisations, dans sa diversité politique, veillera à ce que la procédure de naturalisation soit res-

pectée dans le sens de la loi sur le droit de cité fribourgeois et à ce que le personnel du Service des naturalisations puisse assurer son travail dans de bonnes conditions. Vous en êtes responsable, Madame la Commissaire du Gouvernement.

**Kolly Nicolas** (UDC/SVP, SC). J'interviens concernant le chapitre des rapports Eglise-Etat. Madame la Conseillère d'Etat, votre rapport évoque la création de carrés musulmans. Cette question se trouve également dans le rapport du Conseil d'Etat, sous le défi N° 4 du programme de législation, où il est indiqué que la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts a consulté plusieurs communes afin d'examiner la possibilité de création d'un carré musulman dans un cimetière. A ce sujet, mes questions sont les suivantes:

- > Est-ce que le Conseil d'Etat soutient la création de tels carrés musulmans dans les cimetières du canton de Fribourg?
- > Quelles sont les communes qui ont été approchées et quelle a été leur réponse?

**Krattinger-Jutzet Ursula** (PS/SP, SG), **rapporteuse**. Die zweite Frage von Herrn Kolly, die den muslimischen Friedhof betrifft, haben wir nicht besprochen.

Auf die Frage von Gilles Schorderet zu den Einbürgerungen kann ich nur folgendes antworten: Diese 100-Prozent-Stelle, die wir ja hier beschlossen haben, wurde beim Amt für Zivilstandswesen und Einbürgerungen anderweitig aufgeteilt und auch die anderen Ämter sind überlastet.

Für den Rest gebe ich an Frau Garnier weiter.

**Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts**. Nous avons pris différentes mesures pour que tout aille mieux au Service des naturalisations et de l'état civil. C'est effectivement déjà le cas, mais ça n'a peut-être pas encore pu être perçu par la Commission des naturalisations. Je suis très contente de la nouvelle structure, le SAiNEC. Nous avons mis M. Christophe Maillard comme chef de service et celui-ci a fait toute une enquête auprès du personnel pour voir quelles personnes avaient trop de travail, quelles personnes n'en avaient pas assez, de manière à répartir le travail dans ce service. Nous sommes à bout touchant pour une répartition équitable du travail. Nous avons aussi engagé – pas sur les 0,5% – une personne temporaire qui aide à régler les dossiers de naturalisations. Donc, nous n'avons pas du tout fait ce que vous semblez décrire, soit diminuer le personnel du SAiNEC. Il n'y a absolument eu aucune diminution de personnel dans ce Service. Cela ressort peut-être des statistiques par rapport à l'occupation des postes, mais ce n'est pas dans l'occupation effective actuellement. Au contraire, nous avons renforcé le Service avec un poste d'adjoint pour gérer le personnel du SAiNEC. Nous avons également rajouté 20% pour une personne qui s'occupe des affaires institutionnelles, notamment pour le bilinguisme, puisque nous avons répondu dans ce sens à la question sur le Bureau du bilinguisme. De manière générale, la dotation en personnel a été augmentée dans ce Service, dont la conduite laisse présager une organisation optimale, et du personnel temporaire a été engagé pour répondre aux dossiers qui sont en attente.

Vous le savez, nous devons examiner la procédure pour voir comment optimiser les différents temps d'examen des dossiers de manière à ce que ce soit rationnel. Là, dans ce sens, vous pouvez complètement me rejoindre. C'est ce que nous sommes en train de faire en ce moment, d'entente avec les enquêtrices et il n'y a aucun problème de mauvais traitement du personnel, bien au contraire.

Par rapport à la création d'un carré musulman, nous avons été interpellés par l'Union des associations des musulmans de Fribourg, dans le cadre des rencontres que nous avons eues avec ces communautés religieuses, à la suite du rapport de 2012 sur les différentes religions du canton de Fribourg. C'était une volonté du Conseil d'Etat qu'il y ait une rencontre avec ces différentes communautés et nous l'avons fait.

Suite à cette rencontre, les associations nous ont fait part de leur souhait d'avoir un carré musulman pour ensevelir leurs morts selon le rite musulman. Nous avons reçu trois dames, dont deux tout à fait d'ici qui se sont converties à la religion musulmane par mariage, qui souhaitent pouvoir être associées à l'ensevelissement de leurs proches ici. Suite à cette réception, nous avons consulté trois communes, Villars-sur-Glâne, Fribourg et Bulle, sur la possibilité d'installer un carré musulman. Nous avons eu différentes réponses. Nous sommes encore en discussion avec la commune de Fribourg.

La solution n'est peut-être pas le carré musulman. Par exemple, en ville de Lausanne, ils n'ont pas fait de carré musulman mais ils ont simplement offert aux musulmans la possibilité d'être inhumés selon certains rites, sans faire de séparation ni de discrimination.

Voilà où nous en sommes actuellement. Je pense que le droit d'enterrer les morts est un des droits de l'homme, la liberté religieuse aussi. Si nous pouvons, dans ce sens, œuvrer en faveur de la «paix des ménages» ou de la paix des religions, sans prendre des mesures particulières qui coûteraient à la communauté des sommes qui ne seraient pas envisageables, mais avec des mesures adaptées à la situation, ceci est juste.

> L'examen de ce rapport d'activité est terminé.

## Rapport et comptes 2014

### Etablissement cantonal d'assurance des animaux de rente (2015-DIAF-27)<sup>1</sup>

**Krattinger-Jutzet Ursula** (PS/SP, SG), **rapporteure**. Sanima ist eine öffentlich-rechtliche Anstalt mit eigener Rechtspersönlichkeit. Sie ist administrativ der ILFD zugewiesen. Sanima ist beauftragt, gemäss der geltenden Gesetzgebung die Nutztiere zu versichern und die Aufgaben wahrzunehmen, die ihr über die Entsorgung tierischer Abfälle durch das Bundesgesetz übertragen werden.

Die gesamten Kosten für die Zwischenlagerung der Tierkadaver in den Sammelstellen sowie für die Entsorgung der Abfälle belaufen sich auf 1,3 Millionen Franken. Die Betei-

ligung des Staates an den von der Sanima übernommenen Kosten beträgt 674 000 Franken. Auf den Gebäuden und Einrichtungen der Sammelstellen in Düdingen, Châtillon und La Joux wurden 192 250 Franken abgeschrieben. Die Betriebsrechnung Entsorgung tierischer Abfälle schliesst mit einem Gewinn von 62 299 Franken. Das Kapital beläuft sich auf 712 294 Franken.

**Garnier Marie, Directrice des institutions, de l'agriculture et des forêts.** Pas de remarque.

> Le Grand Conseil prend acte de ce rapport.

## Comptes de l'Etat

### Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions

**Butty Dominique** (PDC/CVP, GL), **rapporteur**. La Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions boucle son compte de résultats 2014 avec un excédent de charges inférieur aux prévisions de plus de 12,5 millions de frs. Avec une différence de 9,8 millions, l'excédent de dépenses du compte des investissements est également moins lourd qu'estimé.

Trois chiffres importants caractérisent ces comptes:

- > 10 millions ont été engagés en faveur de la rénovation du réseau routier, alors que le montant de 16 millions avait été articulé pour les mêmes travaux par l'ancien Directeur de la DAEC;
- > un montant de 9,5 millions a été prélevé sur les fonds d'infrastructures.

La Direction emploie 395,95 EPT, quatre apprentis et cinq stagiaires. La proportion d'apprentis est à notre avis insuffisante.

Les différences quant à l'effectif total que l'on peut relever entre le rapport d'activité et la statistique de l'occupation des postes s'expliquent par les vacances de postes entre départs et arrivées.

**Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions.** Je remercie M. le Rapporteur ainsi que la Commission des finances et de gestion pour l'examen attentif des comptes de ma Direction. En l'état, je n'ai pas de remarque particulière à formuler.

> L'examen de ce chapitre des comptes est terminé; il n'y a pas de modification.

<sup>1</sup> Ce rapport fait l'objet d'une brochure séparée.

## Rapport d'activité pour l'année 2014

### Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions<sup>1</sup>

**Butty Dominique** (*PDC/CVP, GL*), **rapporteur**. La Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions a rempli sa mission à satisfaction comme elle l'indique elle-même en préambule.

La loi fédérale sur l'aménagement du territoire révisée (LAT) est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2014. Elle implique un gros chantier pour la Direction et une certaine pression, puisqu'est lié à cette entrée en vigueur le moratoire sur les zones à bâtir. Ce chantier, baptisé Territoire 2030, se déroule en deux étapes:

- > la première consiste en la modification de la LATeC, qui doit mettre en place des outils de gestion de la zone à bâtir, et l'élaboration de la loi sur la plus-value;
- > la seconde concerne la révision du plan directeur cantonal qui doit être achevée d'ici 2019.

117 recours (84) en matière de plan d'aménagement local et 91 (55) dossiers de constructions illicites hors zone à bâtir sont pendants devant la DAEC au 31 décembre 2014.

Les éléments suivants méritent également une mention:

- > FTTH: nous nous demandons s'il existe une rationalisation des travaux entre la pose de la fibre optique et les différents raccordements de zones habitées qui s'opèrent actuellement? Il serait malvenu que FTTH, projet auquel participe l'Etat, ne saisisse pas l'occasion d'installer son raccordement simultanément.
- > Le Service de la nature et du paysage (SNP) a préavisé 646 dossiers l'an passé, ce qui correspond à une augmentation de 48%. Le SNP s'est prononcé sur 342 projets de construction situés dans des sites sensibles.
- > Protection des biotopes: l'action de sauvetage des amphibiens a permis de sauver ou capturer près de 13 500 batraciens, dont 3500 à La Neirigue, où la barrière était installée pour la première fois.

En première ligne des prochains gros chantiers de la DAEC figurent les routes de contournement, conformément aux derniers projets rendus publics.

**Mauron Pierre** (*PS/SP, GR*). Ma question se rapporte à la mise en vigueur de la LAT. Il est très brièvement mentionné dans le rapport qu'elle est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2014. Elle a toutefois été votée au mois de mars l'année d'avant. Il y avait déjà un délai ici qui aurait pu être utilisé. Ma question: est-ce qu'il l'a été?

Deuxièmement, la population, respectivement les communes, se font un gros souci pour ce délai de mise en œuvre. Il y a une ligne dans le rapport qui dit: «La révision totale du plan directeur cantonal sera achevée d'ici 2019». J'ai participé

à une réunion de communes, notamment en Gruyère, et les spécialistes parlent déjà d'un non-respect de 2019 et évoquent la possibilité d'aller jusqu'en 2020–2021. Vous savez ce qu'il arrivera si le plan directeur cantonal n'est pas approuvé par le Conseil fédéral en 2019: le moratoire ne sera pas prolongé, mais il y aura un gel complet des terrains. Nous reviendrons avec la motion Ducotterd sur la question de votre positionnement par rapport au rôle du canton dans l'échange de terrains entre communes, je n'aborde pas ce sujet ici.

Mes questions sont les suivantes: quelles sont les garanties aujourd'hui que vous pouvez donner au Grand Conseil concernant la fin des travaux en 2019? Est-ce que les délais que vous avez prévus ne sont pas simplement trop larges? Est-ce qu'ils ne sont pas tout simplement réalistes? A chaque fois que vos services sont interrogés en public, notamment lors de conférences d'information, la réponse est toujours la même: pour réviser un plan directeur cantonal, il faut de très nombreuses années. On nous donne des exemples de 7, 8, 9 ou 10 ans. On peut prendre les chiffres qu'on veut: si on prend aujourd'hui l'année 2015 à laquelle on ajoute le temps proposé par vos services pour des révisions ordinaires dans d'autres cantons, on dépasse toujours 2019.

Mes questions: comment allez-vous faire pour respecter ce délai? Quelles sont les garanties que vous donnez? Ne serait-il pas possible de procéder par des révisions partielles ou autres, ou en doublant, triplant l'effectif pour cette mise en œuvre, d'agir directement?

C'est un défi majeur, une matière qui est entièrement entre les mains du canton. Il y a de très belles choses à faire et si on n'y arrive pas, on ira tout simplement dans le mur.

Je vous remercie de vos prochaines réponses.

**Butty Dominique** (*PDC/CVP, GL*), **rapporteur**. La question de M. le Député Mauron porte sur le rythme de travail de la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions. Cette question étant trop intime pour sa seigneurie, je ne peux pas y répondre et je propose de donner la parole au commissaire du Gouvernement.

**Ropraz Maurice, Directeur de l'aménagement, de l'environnement et des constructions**. La question porte sur l'entrée en vigueur de la LAT, respectivement les moyens mis en œuvre par le canton de Fribourg pour respecter les échéances. Je vous rappelle que le plan directeur actuel a été approuvé par le Conseil fédéral en 2004. Il est d'usage, il est prévu même légalement un délai d'ordre, que ces plans directeurs fassent l'objet d'une révision tous les dix ans. Le Conseil d'Etat a donc estimé qu'à partir de 2014, le processus de révision devait être lancé. Il n'a pas voulu le lancer avant parce qu'il ne connaissait pas encore la version finale du projet de loi fédérale sur l'aménagement du territoire.

Je vous rappelle que c'est le 2 avril 2014 que le Conseil fédéral a publié son ordonnance d'application informant les cantons que la LAT entrerait en vigueur trois semaines plus tard, c'est-à-dire le 1<sup>er</sup> mai 2014. Le canton de Fribourg, comme d'autres cantons, était intervenu pour solliciter un report de l'entrée en vigueur de la LAT au 1<sup>er</sup> janvier 2015, ce que la Confédé-

<sup>1</sup> Le rapport d'activité de chaque Direction fait l'objet d'un tiré à part qui constitue une annexe au présent Bulletin.

ration n'a pas souhaité. Cela étant, cette LAT a été approuvée par le peuple suisse, par le peuple fribourgeois à environ 63%. Ce projet a d'ailleurs été largement soutenu, M. Mauron, par votre parti qui publiait, en juin 2012, un communiqué qui défendait l'entrée en vigueur, respectivement l'adoption de cette loi fédérale.

Le Conseil d'Etat va donc tout mettre en œuvre pour respecter ce qui a été voulu par la population suisse et la population fribourgeoise. J'ai eu l'occasion et le Conseil d'Etat a eu l'occasion déjà de répondre à une demande semblable de M. le Député Schneuwly. Il aura l'occasion de le faire prochainement suite à une nouvelle question de M. le Député Wicht.

Le processus, je vous le rappelle, est relativement complexe puisque nous devons faire approuver par ce Grand Conseil la stratégie du futur plan directeur cantonal, le programme d'aménagement cantonal, ceci à la fin de l'année 2015, début 2016. Par la suite – et nous le faisons déjà – plusieurs études extrêmement importantes, exigées par la Confédération, sont lancées. Il y aura la nécessité de procéder ensuite à la rédaction de ce nouveau plan directeur cantonal, à l'élaboration de fiches, de cartes, qui devront être traduites. Il sera ensuite naturellement présenté au Grand Conseil pour information, il fera l'objet d'une publication. Là, les régions, les communes, les milieux intéressés pourront dire tout le bien ou tout le mal qu'ils pensent de ce futur plan directeur cantonal.

La maîtrise des délais est relativement bonne par l'Etat. Naturellement, le processus de consultation, la réaction des milieux intéressés, des communes et des régions, n'est à ce jour pas connue. Un des grands défis, ce sera de répartir les futures zones constructibles sur le territoire fribourgeois entre les régions, entre les communes. Là, nous verrons bien s'il y a unanimité de vision des communes et des régions, ce qui permettrait naturellement d'accélérer le processus.

Vous avez vu effectivement que certains cantons – trois cantons actuellement, Genève, Zurich et Bâle – viennent de voir leur nouveau plan directeur cantonal approuvé. Il faut néanmoins rappeler que ces révisions ont débuté respectivement en 2007, 2008 et 2011. Pour le canton de Bâle-Ville, il a fallu quatre ans et demi pour réviser le plan directeur cantonal, étant rappelé que le canton de Bâle-Ville c'est 3 communes. Le canton de Fribourg, c'est près de 150 communes. Le canton de Genève a pratiquement utilisé sept à huit ans pour faire approuver son nouveau plan directeur cantonal. On peut dire donc que Genève, Zurich et Bâle n'ont pas en soi travailler plus vite que le canton de Fribourg. La temporalité était différente. Ils ont débuté, déjà en 2007–2008, la révision de leur plan directeur cantonal puisque le délai de dix ans était écoulé. Cela étant, nous mettons tout en œuvre pour réaliser cet important ouvrage dans les délais appropriés. Nous avons un comité de pilotage avec trois conseillers d'Etat, deux préfets, deux représentants des communes, les services concernés. Si nous pouvons aller plus vite que 2019, naturellement, nous le ferons. Nous mettons en tout cas tout en œuvre pour assumer la responsabilité du canton de Fribourg. Je compte-rai le moment venu aussi sur la pleine collaboration du Législatif mais aussi des régions et des communes pour avancer

finallement ensemble dans ce processus important pour l'avenir du territoire fribourgeois.

> L'examen de ce rapport d'activité est terminé.

—

- La séance est levée à 16 h 40.

*Le Président:*

**David BONNY**

*Les Secrétaires:*

**Mireille HAYOZ**, *secrétaire générale*

**Marie-Claude CLERC**, *secrétaire parlementaire*

—